



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRÜBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

Étaient absents : **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Robert POURCELOT **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), YM. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), JL FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

Mandataires : G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), JP. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, MO. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), MN. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, JM. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

Délibération n°2012/001673

Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2012 et Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2012-2016

Budget Primitif 2012 et Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2012-2016

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Le projet de Budget Primitif 2012 s'élève à 257,7 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes (mouvements réels, hors emprunt revolving et neutralisation des subventions d'équilibre).

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Comme le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2012-2016, il est conforme aux grandes lignes exposées lors du débat d'Orientations Budgétaires du 17 février dernier.

Le vote du budget 2012 s'inscrit dans un contexte de contraintes liées tant aux diminutions des dotations de l'Etat qu'au plan de rigueur présenté par le Premier Ministre en novembre 2011, qui s'est notamment traduit par le relèvement du taux réduit de TVA à 7 % pour une grande partie des biens et services concernés. Les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées dans l'effort de redressement des finances de l'Etat et des organismes sociaux.

Par ailleurs, la crise économique et financière impacte nos recettes, notamment de CVAE, très dépendante de la conjoncture économique et qui n'évoluera pas de manière très dynamique au cours des prochaines années, et de Versement Transport (VT), fondé sur la masse salariale des employeurs, et directement lié à l'activité en temps réel et à ses effets sur le niveau d'emploi.

Cet environnement ne doit pas conduire le Grand Besançon à faiblir dans ses ambitions. En effet, les demandes à l'avenir seront encore fortes et le maintien de l'effort de l'investissement est un facteur clef de la reprise de la croissance

Dans ce contexte, deux objectifs impératifs s'imposent : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes par la définition d'une stratégie fiscale responsable.**

Le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes Transports (hors TCSP) et CRR reste une condition incontournable à la sécurisation de nos équilibres présents et futurs. En 2012, les dépenses nettes de personnel du budget principal n'augmenteront que de 0,5 % par rapport aux crédits ouverts en 2011. Les charges courantes du budget principal, hors participation au SDIS et participation à l'aménagement de la ZAC Auxon, diminueront de - 3,7 % en nominal et de 5,4 % en réel, alors même que le coût des fluides évolue de façon défavorable et que certaines dépenses du Grand Besançon sont impactées par la hausse de la TVA de 5,5 % à 7 %. Cette diminution des charges courantes, malgré l'inscription de nouveaux projets, doit être replacée dans son contexte car elle s'explique par une dépense exceptionnelle en 2011 relative au centre de traitement des données Data center.

La consolidation des recettes en 2012 est assurée par les décisions fiscales prises à l'automne 2011 (instauration d'une 2^{ème} tranche de base minimum de CFE à 4 000 €, majoration de 5 % de la taxe sur les surfaces commerciales), la hausse du taux de CFE pour rejoindre en 2012 la moyenne nationale 2011 et l'instauration d'un taux de taxe sur le foncier bâti de 0,50 %.

L'utilisation de la majoration spéciale avait été initialement envisagée. Elle se serait traduite par une hausse de + 1,85 % sur 2012 (pas de hausse en 2013). Mais il s'avère qu'elle ne peut être utilisée et que doit lui être substituée la liaison des taux (+ 1,12 % sur 2012 et + 0,70 % sur 2013), car le taux moyen national de CFE (25,42 %) est inférieur au taux maximal qui résulte de la liaison des taux (25,50 %). Il est à noter que la minoration du produit de TH transférée du département à la CAGB, causée par la suppression des corrections négatives d'abattements, a réduit les marges de manœuvre pour la liaison des taux : si le produit pris en compte n'avait pas été amputé du fait de cette suppression, le taux qui aurait pu être fixé serait équivalent au taux résultant de la majoration spéciale.

Par ailleurs, dans un contexte de gel des dotations de l'Etat et de tension sur les charges de fonctionnement, une évolution adaptée de la fiscalité intercommunale sera nécessaire au-delà du mandat en cours pour conserver un niveau d'investissements suffisant, de niveau comparable à celui des années précédentes.

Notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements antérieurement programmés sur le budget principal. Grâce, à la fois, à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en œuvre, nos capacités d'investissements sont préservées. Elles autorisent, après l'achèvement d'une première phase, une certaine réorientation de nos capacités à investir.

Soucieux de dynamiser l'investissement sur notre territoire en cette période de ralentissement de croissance, en dehors du Tramway et de la Cité des Arts, ces investissements 2012 se porteront en priorité sur le secteur économique et le PCET.

Par conséquent, tout en préparant l'actualisation de son projet d'agglomération, le **Grand Besançon investira 125 M€ en 2012 et 390 M€ sur la période 2012-2016.**

Ainsi, fonctionnement et investissement compris, le budget consolidé 2012 du Grand Besançon qui vous est présenté s'élève à 257,7 M€ (budget principal et ses différents budgets annexes ; mouvements réels, hors emprunt revolving et avec neutralisation des subventions d'équilibre). Il est en hausse de + 31,2 % (en dépenses) par rapport au budget 2011 du fait essentiellement de la montée en puissance des travaux du tramway financés notamment par la libération de la provision VT.

Plan du rapport de présentation du BP 2012 et du PPIF 2012-2016

Partie 1 - La stratégie pluriannuelle

Partie 2 - Les équilibres du BP 2012 :

- le budget primitif consolidé,
- le budget principal,
- les budgets annexes.

Partie 3 - PPIF 2012-2016 détaillé par commission

Annexe 1 - Présentation synthétique du BP 2012 par chapitre budgétaire

Annexe 2 - Ratios financiers obligatoires

Partie I - La stratégie pluriannuelle

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous reprend quasiment intégralement le rapport d'orientations budgétaires.

Un travail important de prospective est mené à l'Horizon 2030 entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour permettre d'identifier les enjeux communs, les valeurs à défendre collectivement, les orientations de politiques futures et le positionnement de notre territoire dans son environnement plus large. Début 2013, cette réflexion devrait se traduire par une stratégie d'Agglomération renouvelée et cohérente avec une prospective financière adaptée et réaliste.

En 2012, une attention spécifique, dans un contexte de ralentissement de l'activité en général, sera portée sur le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et le développement économique.

I. Les hypothèses de l'analyse prospective consolidée (hors Budget annexe déchets)

A/ Budget principal

1. la stratégie fiscale

Dans un contexte d'incertitudes et de gel des dotations de l'Etat, le Grand Besançon construit une nouvelle stratégie fiscale permettant de financer ses ambitions.

Avant la réforme de la taxe professionnelle, en 2009, les élus communautaires avaient défini et validé une stratégie fiscale reposant sur une augmentation du taux de TP de 10 % sur 10 ans (avec hypothèses d'augmentation des bases de + 2 % par an) permettant d'obtenir un niveau de recettes satisfaisant et ceci malgré la perte des dotations de l'Etat. Le taux de TP de l'agglomération étant inférieur à la moyenne nationale, le Grand Besançon disposait alors de marges fiscales qu'il a perdues avec la réforme de la taxe professionnelle.

Le nouveau panier de recettes fiscales, le contexte financier incertain et la volonté de conserver un niveau d'investissement suffisant pour son territoire, obligent le Grand Besançon à adopter une nouvelle stratégie fiscale.

En matière de recettes fiscales et de dotations, il est ainsi proposé de retenir la stratégie fiscale suivante qui permettra au Grand Besançon de conserver un niveau d'investissement suffisant au delà du mandat en cours (à compter de 2016), de niveau comparable à celui des années précédentes :

- **la création d'un taux intercommunal de taxe sur le foncier bâti à 0,50 %** : cette taxe dite « mixte » est payée par les propriétaires de logements (environ 2/3) et par les entreprises (1/3). Cette stratégie paraît la plus opportune car elle repose sur la recette fiscale ayant la plus large assiette d'imposition ; gain fiscal estimé : 1 054 K€,
- **augmentation du taux de CFE : +1,12 % (pour atteindre 25,50 %) en 2012 et + 0,70 % en 2013 grâce à la liaison des taux** : comme chaque année, cette revalorisation du taux permet un rattrapage de la moyenne nationale et assure à la CAGB des recettes de fiscalité professionnelle conformément à sa vocation originelle ; gain fiscal estimé : 180 K€,
- **la hausse de 5 % des tarifs de TASCOM** : conformément à la stratégie décidée lors du Conseil Communautaire du 9 septembre 2011, les tarifs de TASCOM peuvent être augmentés de 5 % par an dans la limite de 20 % au total, gain fiscal estimé : 110 K€,
- **la prise en compte de la nouvelle tranche de base minimum de CFE** : outre la revalorisation du premier seuil (passant de 2 000 à 2 030 €) par effet de la Loi de Finances, le second seuil (4 000 €) appliqué aux entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 100 000 € est donc appliqué pour la première fois en 2012 ; gain fiscal estimé : 1,2 M€ (le but de cette mesure étant également de revaloriser la cotisation des professions imposées sur les bénéficiaires non commerciaux, essentiellement les professions libérales, qui ont bénéficié d'un allègement très important de leur cotisation du fait de la réforme de la TP, après la censure de leur régime spécifique d'imposition par le Conseil Constitutionnel).

Les 2 dernières mesures (TASCOM et 2^{ème} tranche de base minimum) ont déjà été adoptées par le Conseil communautaire du 9 septembre 2011.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Concernant les hypothèses sur l'évolution des bases fiscales 2012, celles-ci peuvent être qualifiées de prudentes :

- cotisation foncière des entreprises : évolution des bases fixée à + 1,95 % pour 2012 (soit + 0,15 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire, chiffre retenu dans la Loi de Finances pour 2012), anticipant un ralentissement de l'activité économique lié à la crise,
- taxe d'habitation : évolution des bases fixée à + 2,6 % pour 2012 (soit + 0,8 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier non bâti : évolution des bases fixée à - 0,3 % pour 2012 (soit - 2,1 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier bâti : évolution des bases fixée à + 2,9 % pour 2012 (soit + 1,1 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : évolution nominale des bases de + 2,4 %,
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : évolution nominale des bases de + 1 %,
- taxe sur les surfaces commerciales : évolution nominale des bases de + 1 %,
- fonds national de garantie individuelle de ressources : ce prélèvement étant figé à son niveau de 2011, son montant reste à 4,2 M€.

A noter que lors du versement des produits fiscaux 2011 à la CAGB, **un décalage très conséquent a été constaté entre les notifications définitives de taxe d'habitation et de TASCOM transmises par les services fiscaux et les produits réellement perçus**. Au total, ce sont **873 631 €** de produits fiscaux qui ont été notifiés et qui ne sont pas perçus en 2011 (773 K€ de TH et 101 K€ de TASCOM).

Le budget primitif 2012 et la prospective financière 2012-2020 reposent sur les bases TH et TASCOM du produit perçu en 2011 (hypothèse basse par rapport aux notifications définitives).

Concernant la TH, l'origine du décalage se trouve dans le mécanisme de correction des abattements individuels : créé pour que le transfert de la part départementale de TH vers les EPCI soit neutre pour chaque contribuable, ce mécanisme devait aboutir dans certains cas à des corrections négatives d'abattements, ce qui revenait à une augmentation de la base d'imposition des contribuables concernés. Le mécanisme mis en place par l'Etat a ramené à zéro ces corrections négatives résultant de la politique d'abattements du Grand Besançon, postérieurement aux notifications d'avril 2011, diminuant ainsi les bases d'impositions de la CAGB en cours d'année, et par conséquent son produit fiscal. La 4^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2011 a validé cette non-prise en compte des corrections négatives, appliquée rétroactivement aux impositions 2011 : la DRFIP a confirmé aux services de la CAGB le lien de causalité entre cette disposition et la recette 2011 inférieures aux notifications.

Un recours gracieux pour obtenir réparation de cette perte est envisageable, mais ses chances de succès sont très limitées.

Concernant la TASCOM, le produit prévisionnel 2011 était calqué sur celui de 2010, mais une diminution des bases d'imposition a été constatée par les services fiscaux. Cette information n'a pu être connue qu'en décembre 2011, car la DRFIP n'a obtenu les données nécessaires qu'en fin d'année. L'imposition 2010 ayant été perçue au profit de l'Etat (elle n'était donc pas versée à la CAGB), il n'est pas possible de connaître le détail des bases et taxations au titre de 2010, ainsi que l'a indiqué la DRFIP par courrier.

Il est rappelé que les tarifs de la TASCOM dépendent non seulement de la surface de vente supérieure à 400 m², mais également du chiffre d'affaire des entreprises, et de la présence ou non de carburant dans les produits vendus par chaque entreprise imposée. Lorsque la surface de vente est créée ou modifiée en cours d'année fiscale, le chiffre d'affaires qui permet de déterminer le tarif applicable est calculé au prorata du temps d'ouverture de ces surfaces.

Dans un contexte de gel (*) des dotations de l'Etat, de tension sur les charges de fonctionnement, une évolution adaptée de la fiscalité intercommunale sera nécessaire au-delà du mandat en cours pour conserver un niveau d'investissements suffisant du budget principal, de niveau comparable à celui des années précédentes, soit 20 M€.

La variation de la pression fiscale sur les entreprises et sur les ménages après 2015 sera conditionnée par la capacité de l'agglomération à contenir l'évolution de ses charges de fonctionnement courantes et des subventions d'équilibre aux budgets annexes. La prospective financière présentée ci-après intègre ainsi, à compter de 2015, un niveau nécessaire de recettes fiscales reposant sur des évolutions prudentes de bases.

(*) Concernant les dotations : l'hypothèse retenue est celle du gel des dotations de l'Etat (DGF + allocations compensatrices) sur une longue période. Cela se traduit par une perte pour le Grand Besançon estimée à - 2,9 M€ en moyenne par an sur la période 2011-2018, soit 1,2 M€ sur l'année 2012, pour arriver à 4,6 M€ en 2018.

Le nouveau Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) sera mis en place à partir de 2012, pour un montant global de 150 M€ qui augmentera jusqu'en 2016 pour atteindre 2 % des recettes des communes et EPCI (soit environ 1 Md€). Le prélèvement sera basé sur le potentiel financier agrégé par habitant des « ensembles intercommunaux » (EPCI et leurs communes membres), le nombre d'habitants des grandes collectivités étant artificiellement augmenté par un coefficient logarithmique afin de ne pas pénaliser les villes et communautés ayant de fortes charges de centralité. Le Fonds ainsi prélevé est ensuite reversé aux ensembles considérés comme défavorisés (en fonction de leur potentiel financier agrégé par habitant, de leur effort fiscal et de leur revenu moyen par habitant).

La DGCL a indiqué qu'elle transmettrait la répartition prévisionnelle du FPIC au mois de mars 2012. L'impact de ce fonds sur la CAGB et ses communes membres n'est donc pas connu à ce jour, qu'il s'agisse d'un prélèvement ou d'un reversement. Lorsque cet impact sera connu, le Conseil Communautaire aura la possibilité de prendre une délibération avant le 30 juin 2012 pour définir sa propre répartition des prélèvements et reversements entre l'EPCI et les communes.

Le Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) est maintenu pour 2012 : l'Etat verse désormais une dotation à hauteur du montant de FDPTP 2010 aux Conseils Généraux, qui la redistribuent selon les critères de péréquation qu'ils définissent.

Cependant, en période de rigueur budgétaire nationale et suite à la réforme de la TP, l'avenir du FDPTP est très incertain : il est probable que l'Etat choisisse de diminuer, voire de supprimer, sa dépense au titre de ce fonds dans les années à venir.

Par mesure de prudence et dans l'attente des notifications annoncées pour fin mars, début avril 2012, il est intégré dans la prospective financière une enveloppe budgétaire prévisionnelle sur le FPIC et le FDPTP (dépenses à hauteur de 250 K€ en 2012 majorées ensuite de + 25 K€ par an jusqu'en 2015).

2. Maîtrise des charges nettes de personnel et de fonctionnement courantes

Depuis 2007, un cadrage strict est suivi : le Grand Besançon s'est engagé à limiter l'évolution des charges nettes de personnel à 3 % et l'évolution des charges nettes de fonctionnement courantes à 0 %.

L'évolution des coûts des carburants, des fluides et des nouvelles mesures sur la TVA incitent à prévoir dans la prospective, par mesure de prudence budgétaire, un desserrement très relatif et maîtrisé des charges de fonctionnement. L'objectif impératif de maîtrise de ces charges ne saurait toutefois être remis en cause.

B/ Budget annexe Transports

Dans le contexte actuel d'incertitudes sur la situation économique, l'hypothèse d'évolution annuelle des bases du **Versement transport** est revue à la baisse : + 1 % en 2012, puis rattrapage pendant 4 années de son niveau d'avant crise (+ 4 % d'évolution annuelle) et reprise ensuite à compter de 2017 d'une évolution de long terme de + 2,5 %.

Pour rappel, le scénario prospectif retenu depuis 2010 reposait sur les hypothèses suivantes : à partir de 2011 et sur la période 2011-2014, un VT qui retrouve les évolutions rétrospectives constatées en 2009 (+ 4 % par an), puis reprend au delà de 2014 et sur le long terme une évolution des bases de + 2,5 %.

Concernant la subvention d'équilibre réelle Transports (hors TCSP), le pacte de soutenabilité réside dans la remise à plat de l'offre globale de transports hors TCSP afin d'obtenir une subvention d'équilibre transports (hors TCSP) limitée à environ 10-11 M€ à l'horizon 2014.

En décembre 2010, lors du choix du nouveau candidat pour la DSP Transports urbains (à compter du 1^{er} janvier 2011) et des nouveaux titulaires des marchés d'affréteurs, **il a été vérifié que la nouvelle contribution forfaitaire sur les transports urbains (indexée sur une évolution rétrospective des indices d'indexation) et les nouveaux contrats de marchés des transporteurs périurbains permettaient de respecter ce pacte de soutenabilité.** Ainsi, la subvention d'équilibre Transports hors TCSP était estimée en 2014 à un niveau proche de 10,6 M€ (délibération du 17 février 2011 sur les Orientations budgétaires 2011).

En 2011, 1^{er} année d'exploitation du nouveau délégataire, **l'envolée exceptionnelle des prix des carburants et une hausse réglementaire des cotisations salariales ont conduit à une augmentation significative de la partie variable de la DSP. Nous avons dû réviser à la hausse notre prévision budgétaire (+ 650 000 €)** et voter un avenant à la DSP pour créer un nouvel indice d'indexation : l'indice Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). Cet indice, associé à la formule d'indexation, a pour objectif de réduire le poids de l'actualisation de l'indice gazole et permettre ainsi une plus grande cohérence de l'évolution de la contribution face aux évolutions des cours des matières premières. L'intégration de ce nouvel indice a permis de minorer le montant de l'actualisation d'environ 95 000 € HT en 2011.

En cas de poursuite de ces évolutions des indices d'indexation après 2011, le pacte de soutenabilité pourrait être fragilisé. Ainsi il conviendra de prendre des mesures fortes pour assurer le respect de ce pacte. Il faut s'interdire de sortir de la fourchette de 10-11 M€ de subvention d'équilibre au budget principal en 2014.

Ainsi l'hypothèse retenue dans la prospective financière 2012-2016 reprend les niveaux de DSP et marchés affréteurs du PPIF de mars 2011.

La subvention d'équilibre réelle ne concerne que le transport hors TCSP. En effet, **il n'y a pas de subvention d'équilibre au titre du tramway et des autres investissements TCSP, qui sont « autonomes financièrement »** dans leur intégralité, c'est-à-dire en prenant en compte les investissements (dont 228 M€ HT valeur 2008 pour le Tramway - soit 261,8 M€ HT valeur 2015 avec l'actualisation - hors tolérance 5 %), les frais d'exploitation, le gros entretien - renouvellement (GER) et les charges financières.

C/ Budget annexe CRR

Concernant le Budget annexe CRR, le même travail de soutenabilité est effectué afin de ne pas dépasser les montants inscrits au PPIF.

Par délibération communautaire du 31 mars 2011, le projet d'établissement 2011-2016 du CRR a été accepté ainsi « que les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre » inscrits au PPIF 2011-2016. Au regard des demandes budgétaires actuelles qui ont permis d'affiner notamment les charges de personnel, **les équilibres financiers du PPIF de 2011 sont toujours respectés.**

D/ Le Grand Besançon continue à soutenir l'investissement et prépare l'actualisation de son projet d'agglomération

Le Grand Besançon a déjà investi près de 237 M€ entre 2001 et 2011 (prévisions), soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipement versées notamment en matière d'infrastructures ferroviaires et routières.

Notre plan pluriannuel d'investissement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements sur le budget principal. Grâce à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en oeuvre, **nos capacités d'investissements préservées, autorisent, après l'achèvement d'une première phase, de réorienter et poursuivre notre politique d'investissement.**

En effet, le Grand Besançon est déterminé à poursuivre son effort d'investissement tout en préparant l'actualisation de son projet d'agglomération. Ainsi le niveau des investissements intégrés dans la prospective financière 2012-2020 repose sur :

- une programmation pluriannuelle de l'investissement ajustée à l'évolution des marges de manœuvre (autofinancement),
- un objectif d'investissement sur le budget principal à compter de 2016 de **20 M€** par an qui permettrait de restaurer une capacité à investir comparable à celle des dernières années et de financer l'actualisation du projet d'agglomération,
- des garanties « antidérapage » par la définition d'un plafond maximal pour l'investissement du tramway (228 M€, valeur 2008, avec une tolérance de 5 %) et par le respect des montants prévus au PPIF pour la Cité des Arts (44,9 M€ dont 26,9 M€ de participation totale du Grand Besançon pour le CRR),
- la recherche systématique de subventions, y compris européennes.

La mise en oeuvre des investissements s'inscrit dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, afin de garantir à la fois des taux de réalisation sans cesse plus soutenus et le respect des équilibres financiers. Le programme pluriannuel d'investissement constitue ainsi le cadre de référence.

Entre 2012 et 2016, le PPIF prévoit un ensemble d'opérations d'investissement déjà engagées pour certaines pour un montant global de 390 M€ (parmi lesquels 278 M€ d'investissements financés par le Versement transport, 21 M€ pour la Cité des Arts dont 12 M€ à la charge du Grand Besançon pour le nouveau CRR et 91 M€ d'autres investissements).

Les projets « phare » de chaque compétence sont les suivants :

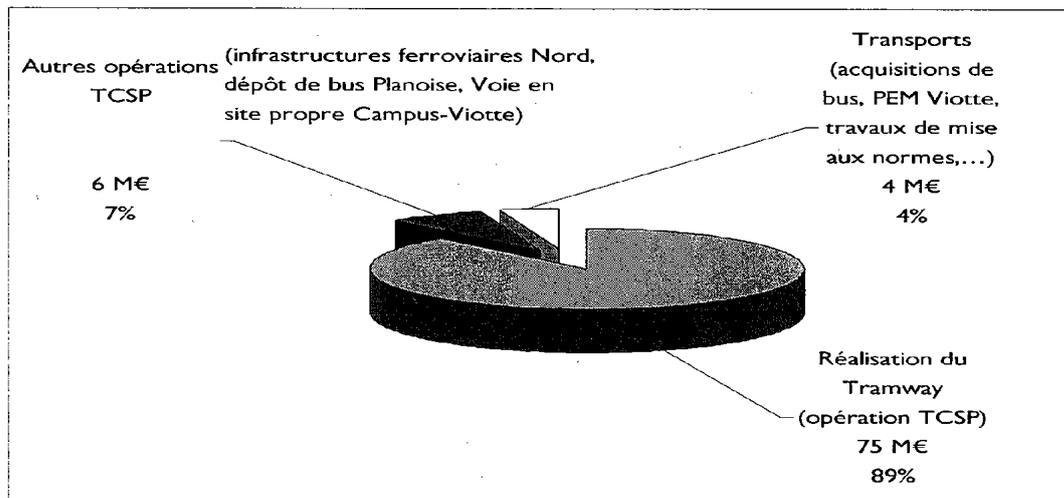
- en matière d'économie, d'emploi et d'insertion, les projets majeurs d'investissement de la stratégie économique se rapportent aux zones économiques de TEMIS (TEMIS Santé et TEMIS Microtechniques), d'Auxon, de l'Echange, des Marnières et des Portes de Vesoul,
- en matière de développement durable, d'environnement et de cadre de vie, les principaux investissements sont la mise en oeuvre du PCET et les opérations dites de « Centres de village »,
- en matière de transports, de déplacements et d'infrastructures, les principaux projets concernent le Tramway auxquels s'ajoutent la voie en site propre bus Campus-Gare Viotte, l'entrée Est et l'infrastructure LGV,
- en matière de culture, de tourisme et de sports, les principaux projets d'investissement concernent la Cité des Arts et la valorisation du patrimoine (projet VAUBAN),
- en matière d'habitat et de politique de la ville, les investissements seront consacrés aux subventions au titre du Programme Local de l'Habitat, aux aides à la pierre et au soutien à la réhabilitation du parc public et privés (dont PCET),
- en matière de relations avec les partenaires, les investissements majeurs portent sur les travaux de construction des casernes du SDIS.

De nouvelles actions du Grand Besançon sont dès 2012 prises en compte dans nos stratégies financières à venir. Elles s'élèvent à 23,7 M€ sur la période 2012-2016 et 9,1 M€ pour l'année 2012. Elles concernent essentiellement notre stratégie économique et nos actions du Plan Climat.

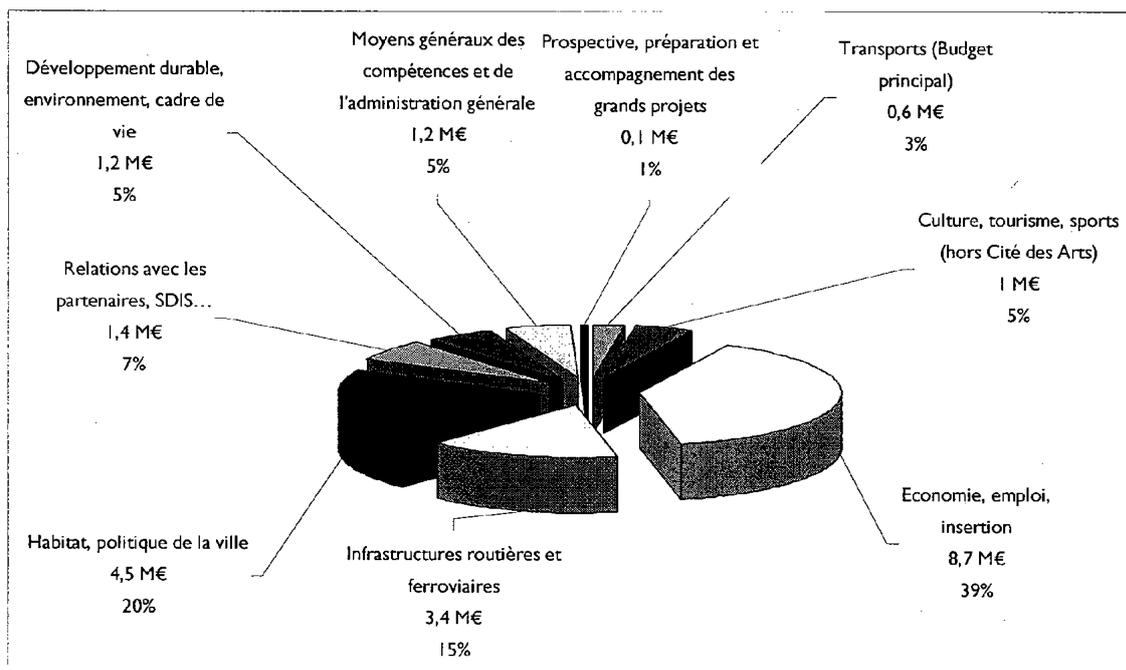
Après intégration de ces nouvelles actions, le PPIF 2012-2016 (fonctionnement + investissement) intègre 56 M€ au titre du développement économique et 10 M€ au titre des fiches actions PCET (hors TCSP).

En 2012, le montant des investissements consolidés s'élève à 125 M€ (parmi lesquels 85 M€ d'investissements financés par le Versement transport, 18 M€ pour la Cité des Arts dont 11 M€ à la charge du Grand Besançon pour le nouveau CRR et 22 M€ d'autres investissements).

85 M€ d'investissements financés par le VT



40 M€ autres investissements soit 22 M€ hors Cité des Arts (avec 39 % des investissements consacrés au secteur économique)



II. Les résultats de la prospective consolidée (hors budget annexe Déchets)

Les montants dans le tableau ci-dessous intègrent le budget principal et les budgets annexes, incluant donc les projets de tramway et de Cité des Arts. En revanche l'analyse est faite hors budget annexe Déchets, budget équilibré par nature.

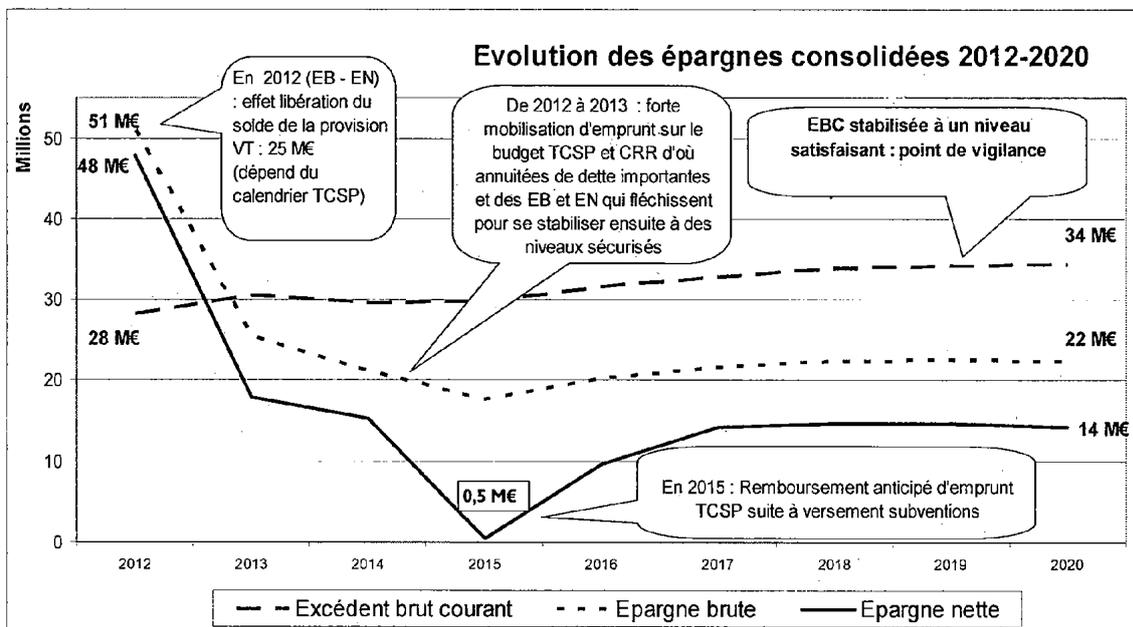
Sur une durée longue, la prospective montre qu'une fois passés les pics d'investissements de 2012-2013 (sur la base du calendrier prévisionnel actuel du projet de tramway), la situation financière est stabilisée avec des ratios financiers maîtrisés (niveau d'épargne et délai de désendettement).

Ceci grâce à la volonté politique :

- de poursuivre le cadrage sur les dépenses de fonctionnement, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes (pactes de soutenabilité),
- d'une stratégie fiscale en adéquation avec les ambitions du Grand Besançon de conserver sur le budget principal à compter de 2016 un niveau d'investissement suffisant, de niveau comparable à celui des années précédentes (20 M€ par an - fonds de concours inclus - correspondent à l'effort moyen constaté entre 2006 et 2011).

L'analyse prospective présentée se fait à compétences et périmètre communautaires constants. Elle intègre les reprises des résultats (CA prévisionnel) et les restes à réaliser de chaque année, y compris ceux de 2011.

Toutefois les plus grands risques viennent de facteurs externes : les évolutions des dotations de l'Etat ne seront-elles pas encore plus dégradées à l'avenir ? Quels seront les effets de la crise économique sur le VT ? Quel sera l'impact de la mise en place du FPIC et quel avenir pour le FDPTP ?



Prospective 2012-2020 (hors budget annexe Déchets)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants (K€)									
Chaîne de l'épargne									
Recettes fiscales	85 392	88 075	90 728	94 152	97 788	101 042	104 417	107 080	109 741
Taxe d'habitation	24 146	24 794	25 459	26 718	28 039	29 425	30 880	31 710	32 562
FNB	18	18	18	18	19	20	20	20	20
Taxe additionnelle FNB	178	178	178	178	178	178	178	178	178
FB	1 051	1 081	1 112	1 143	1 304	1 473	1 650	1 697	1 745
CFE	16 657	17 110	17 452	17 909	18 451	19 009	19 584	20 176	20 714
CVAE	10 281	10 487	10 696	10 910	11 128	11 351	11 578	11 810	12 046
IFER	485	490	494	499	504	509	515	520	525
TASCOM	2 171	2 301	2 439	2 585	2 611	2 637	2 664	2 690	2 717
VT	30 308	31 521	32 781	34 093	35 456	36 343	37 251	38 183	39 137
Autres (ACTP reçue)	97	97	97	97	97	97	97	97	97
Dotations	30 386	30 171	29 667	29 297	29 002	28 731	28 466	28 231	27 940
Dont DGF	22 978	22 780	22 300	21 950	21 670	21 413	21 158	20 913	20 625
Dont FDPTP	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864	1 864
Dont allocations compensatrices	1 673	1 656	1 632	1 611	1 597	1 582	1 572	1 583	1 580
Dont participation CG 25 transports scolaires	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 018	3 019
Autres produits de fonctionnement courants	5 597	8 267	7 515	7 558	7 522	7 516	7 611	7 708	7 805
Produits exceptionnels	25 448	55	27	0	0	0	0	0	0
dont libération provision de VT	24 952								
dont libération provision nouveau CRR	497	55	27						
Produits fonctionnement	146 823	126 568	127 937	131 007	134 312	137 289	140 494	143 019	145 486
Charges courantes	64 685	67 837	70 282	73 646	75 240	76 941	78 902	80 910	82 973
Charges d'atténuation	28 464	28 355	28 477	28 604	28 735	28 870	29 010	29 155	29 306
Dont FNGIR	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165	4 165
Dont AC versée	20 527	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300
Dont DSC versée	3 373	3 491	3 613	3 739	3 870	4 006	4 146	4 291	4 441
Ch. Exceptionnelles (constitution provision de VT et nouveau CRR, dép. imprévues, ligne de trésorerie)	810	1 175	1 032	1 000	730	652	912	1 189	1 485
Dont FPIC et FDPTP	250	275	300	325	325	325	325	325	325
dont constitution provision de VT									
dont constitution provision nouveau CRR	76	55	27	0					
Charges fonctionnement hors intérêts	93 959	97 367	99 791	103 250	104 705	106 463	108 824	111 254	113 764
EXCEDENT BRUT COURANT	28 226	30 512	29 585	29 770	31 548	32 812	33 856	34 152	34 326
EPARGNE DE GESTION	52 864	29 201	28 146	27 757	29 607	30 826	31 670	31 765	31 722
Intérêts	1 859	3 697	7 031	10 198	9 412	9 269	9 305	9 310	9 324
EPARGNE BRUTE	51 005	25 504	21 115	17 559	20 195	21 557	22 365	22 455	22 398
Capital	3 189	7 533	5 722	17 059	10 505	7 269	7 605	7 723	8 138
EPARGNE NETTE	47 816	17 971	15 393	500	9 690	14 288	14 760	14 732	14 260
Financement investissement									
Dép d'inv hors annuité en capital	124 798	122 576	88 805	31 431	22 822	22 082	22 082	22 082	22 082
Dépenses d'équipement	124 798	122 576	88 804	31 431	22 822	22 082	22 082	22 082	22 082
Dont tramway (référence 228M€ valeur 2008)	75 257	99 191	63 373	7 390					
Sommes actualisées restant à financer									
Dont nouveau CRR (participation CAGB)	10 860	1 484	102						
Dont Cité des Arts (avances de la CAGB aux partenaires)	6 622	1 104	684						
Dont investissements budget principal **	21 336	12 276	18 190	18 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Dont autres investissements ***	10 723	8 521	6 455	6 041	2 822	2 082	2 082	2 082	2 082
Remboursement anticipé emprunt ZA du Noret	211	1 756	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	26 620	33 404	11 439	29 399	5 334	4 194	4 194	4 194	4 194
FCTVA	2 973	1 734	1 495	1 819	2 020	2 020	2 020	2 020	2 020
Cité des Arts (Remboursement des avances par partenaires)	7 119	1 235	40	0	0	0	0	0	0
Subventions	16 528	29 342	9 904	27 580	3 314	2 174	2 174	2 174	2 174
Dont subvention TCSP	8 413	24 976	7 000	21 035	1 140	0	0	0	0
Dont subvention CRR	4 423	3 496	1 287						
EPARGNE NETTE	47 816	17 971	15 393	500	9 690	14 288	14 760	14 732	14 260
VARIATION DE L'EXCEDENT	-5 721	211	613	119	226	4 363	4 806	5 218	5 600
EMPRUNT *	44 641	71 411	62 587	2 413	8 023	7 962	7 934	8 374	9 226
EMPRUNT HORS PROJET TCSP *	7 540	1 722	7 696	2 413	8 023	7 962	7 934	8 374	9 226
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette (en M€)	85 731	147 852	204 717	190 651	188 169	188 862	189 191	189 842	190 930
Ratio de désendettement (en année)	1.7	5.8	9.7	10.9	9.3	8.8	8.5	8.5	8.5

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

11/65

Partie II - Les équilibres du Budget primitif 2012

I. Le budget primitif consolidé

A/ Volume budgétaire

Hors gestion active de la dette, le budget général consolidé (investissement et fonctionnement) avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes (sans opérations d'ordre et opérations emprunt revolving) s'établit à **257,7 M€**.

Le budget 2011 (BP + DM + restes à réaliser) s'élevait à 196,4 M€ (rappel BP 2011 : 185,7 M€).

Ainsi le BP 2012 est en hausse de + 31,2 % par rapport au budget 2011 (196,4 M€) du fait essentiellement de la montée en puissance des travaux du tramway (75,3 M€) financés notamment par la libération de la provision VT (25 M€).

DEPENSES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	Budget 2011	BP 2012
Dépenses des compétences et de l'administration générale	49 846 642	50 406 749
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	12 694 177	40 560 444
Avances au budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	102 524	60 414
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	23 859 669	23 900 151
Constitution provision de VT	12 443 033	
Résultats N-I	4 862 127	5 266 802
FNGIR et FPIC	4 165 318	4 415 328
Opérations financières	4 118 254	4 215 436
Sous-total budget principal	112 091 744	128 825 324
Budget Transports	52 267 834	125 975 434
Budget CRR	22 652 730	24 057 377
Budget Zone d'activités du Noret	20 140	15 140
Budget Aménagement Portes de Vesoul	102 524	365 814
Budget Déchets	21 808 492	18 767 816
Remboursement d'emprunt au titre de la zone d'activités du Noret	169 976	210 573
Sous-total budgets annexes	97 021 696	169 392 154
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	209 113 440	298 217 478
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	196 419 263	257 657 034
RECETTES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	Budget 2011	BP 2012
Recettes des compétences et de l'administration générale	7 329 567	8 219 658
AC reçue des communes	93 479	97 479
Dotations, fiscalité et FCTVA	80 514 783	82 398 954
Reprise provision de VT	10 176 943	24 951 527
Autres recettes (annulation rattachements, ...)	407 976	40 460
Résultats N-I	5 323 551	10 845 789
Recours à l'emprunt	8 245 444	2 271 456
Sous-total budget principal	112 091 744	128 825 324
Budget Transports	43 334 509	51 938 220
Budget CRR	12 950 252	15 255 110
Budget Zone d'activités du Noret	160 071	190 035
Budget Déchets	20 296 699	18 767 816
Budget Aménagement Portes de Vesoul	0	305 400
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	12 694 177	40 560 444
Avances au budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	102 524	60 414
Recours à l'emprunt	7 483 463	42 314 715
Sous-total budgets annexes	97 021 696	169 392 153,91
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	209 113 440	298 217 478
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	196 419 263	257 657 034

Hors gestion active de la dette = hors opérations emprunts revolving

Le BP 2012 est comparé au Budget 2011 (BP + DM + restes à réaliser) puisque les restes à réaliser sont repris dès le BP 2012.

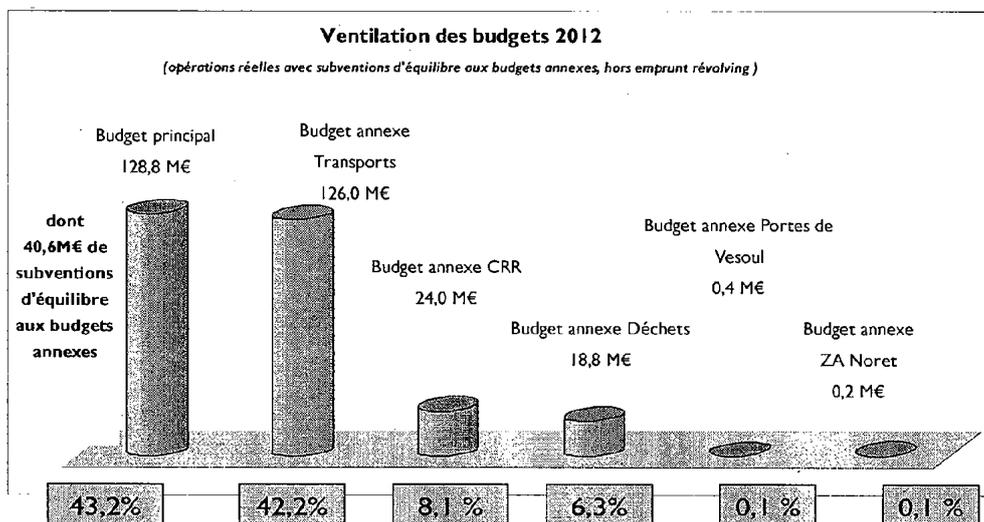
Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/65

En 2012, le montant consolidé d'investissement s'élève à 143,7 M€ (soit 124,8 M€ d'investissement d'équipement hors budget Déchets) et celui de fonctionnement à 114 M€ (hors subventions d'équilibre). Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-dessous.

A noter que le BP 2012 intègre les restes à réaliser 2011 et reprend par anticipation les résultats 2011 (sauf BA Déchets).

B/ Ventilation par budget



C/ Ventilation par commission

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes 2012 par commission. Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, les recours et remboursements d'emprunt, les versements aux communes, la provision de VT, ainsi que les emprunts revolving, ne sont donc pas intégrés.

COMMISSIONS			DEPENSES REELLES 2012 (Investissement & Fonctionnement)	RECETTES REELLES 2012 (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	1	Moyens généraux des compétences et de l'administration générale	4 984 360	2 979 629
		Charges de personnel brutes	8 094 390	
		Charges de personnel nettes	6 038 443	
	2	Transports	630 912	47 125
		Infrastructures routières et ferroviaires	3 509 982	2 376 781
	3	Economie, Aménagement, Emploi	14 222 307	757 609
	4	Développement durable, environnement, cadre de vie	1 779 357	445 573
	5	Culture, tourisme, sports	1 361 126	59 885
	6	Prospective, préparation et accompagnement des grands projets	1 107 138	15 500
	7	Habitat, politique de la ville	5 130 814	1 187 556
8	Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes	9 586 364	350 000	
	dont: financement des casernes et contingent du SDIS	8 867 624		
TOTAL			50 406 749	8 219 658
BUDGETS ANNEXES	2	Transports	125 975 434	51 938 220
	5	CRR	24 057 379	15 255 110
	3	Zone du NORET	15 140	190 035
	3	Portes de Vesoul	365 814	305 400
	9	Déchets	18 767 816	18 767 816
TOTAL			169 181 583	86 456 581
BUDGET CONSOLIDE	TOTAL		219 588 332	94 676 239

I. Le budget principal

a) Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2012	% évolution 2012/2011
Charges de personnel	7 852 390	8 094 390	3,1%
Charges de personnel diminuées de la refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition	6 009 230	6 038 443	0,5%
Charges des compétences et de l'administration générale	19 332 997	21 209 758	9,7%
Charges nettes (dép. - recettes) des compétences et de l'administration générale hors participation SDIS et participation aménageur ZAC TGV AUXON	9 315 443	8 972 738	-3,7%
Subvention d'équilibre brute ou totale Budget annexe Transports **	8 127 360	35 515 588	
Constitution de la provision de VT	12 443 033	0	
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	4 536 772	5 009 178	10,4%
Participation subvention d'équilibre budget annexe Zone du Noret	30 045,00	35 678	18,7%
Sous total compétences	52 322 597	69 864 592	
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP)	20 527 459	20 527 459	0,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 332 210	3 372 692	1,2%
Sous total reversements aux communes	23 859 669	23 900 151	0,2%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 165 318	4 165 328	0,0%
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)		250 000	
Sous total opérations fiscales	4 165 318	4 415 328	
Remboursement des intérêts de la dette	1 586 707	1 454 139	-8,4%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie...)	250 000	250 000	0,0%
Dépenses imprévues	151 205	200 000	32,3%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	70 793	34 000	-52,0%
Sous total opérations financières	2 058 705	1 938 139	-5,9%
AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	12 640 280	14 430 976	14,2%
EPARGNE BRUTE (autofinancement hors reprises des résultats antérieurs)	12 178 855	10 999 409	-9,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 046 569	114 549 186	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors épargne brute, hors FNGIR, FPIC et hors opérations de provision de VT)	68 064 028	70 751 355	3,9%
Subvention d'équilibre REELLE Transports **	10 393 450	10 564 061	1,6%

* Opérations réelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2012	% évolution 2012/2011
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 476 654	2 512 020	1,4%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	1 843 160	2 055 947	11,5%
Fiscalité : détail dans tableau ci-après	52 838 632	54 985 829	4,1%
Dotations de l'Etat : détail dans tableau ci-après	26 850 824	26 514 817	-1,3%
ACTP perçue	93 479	97 479	4,3%
Reprise provision VT pour financement TCSP	10 176 943	24 951 527	
Résultats N-1	461 424	3 431 567	
Autres recettes (annulation de rattachements..)	305 452	0	-100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	95 046 568,84	114 549 186	
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors libération de provision de VT, résultats N-1 et intégration du FNGIR et du FPIC)	80 242 883	81 750 764	1,9%

* Opérations réelles

****Rappel :** Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT) = subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées. Soit subvention d'équilibre réelle transports :
10 564 061 = 35 515 588 € - 24 951 559 €

La constitution de la provision VT figure en dépenses de fonctionnement. La reprise de la provision de VT figure en recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

■ **Les dépenses de fonctionnement réelles** (hors épargne brute, FPIC et FNGIR et avec subvention d'équilibre réelle transports hors TCSP) **augmenteraient globalement de 1,6 M€** (+ 2,4 % en nominal), **ce qui correspond à une augmentation en réel de + 0,7 % (inflation prévisionnelle de + 1,7 %).**

Cette augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2011 est essentiellement expliquée par :

- la participation au contingent du SDIS (7,7 M€) et la participation à l'aménagement ZAC Auxon (1,2 M€) qui, comptablement, est une dépense de fonctionnement mais finance au final de l'investissement,

- une évolution à la hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe CRR (+ 0,5 M€). Cette augmentation de dépenses constatée sur le budget annexe CRR s'explique par l'augmentation de l'annuité de la dette générée par la construction du nouveau CRR et non par l'évolution à la hausse de ses charges courantes de fonctionnement.

L'augmentation de 1,6 M€ n'est donc pas le fait des charges de fonctionnement courantes (cf ci-dessous).

■ **Les charges nettes des compétences et de l'administration générale** neutralisées de la participation au contingent du SDIS (7,7 M€) et de la participation à l'aménagement ZAC TGV Auxon (1,2 M€) s'élèvent à **8,9 M€**. Elles diminuent de - 3,7 % en nominal, soit - 5,4 % en réel.

Cette diminution, malgré l'inscription de nouveaux projets, s'explique par une dépense exceptionnelle en 2011 relative au Centre de traitement des données (« Data center »).

■ Le montant total **des frais de personnel** s'élève à **8,1 M€**. L'augmentation annuelle de ces charges serait de 3,1 %. Mais, après neutralisation de la masse salariale des agents mis à la disposition, d'une part; d'autres structures de nature publique (syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPSI et SMABLV) ou de nature privée (associations PLIE, Mission Locale et ATMO FC), d'autre part au budget annexe Transports TCSP, ces charges passeraient de 6 009 K€ à 6 038 K€, soit une hausse limitée à 30 K€. Ainsi **la progression annuelle serait donc de 0,5 %** seulement, soit une évolution nettement inférieure au cadrage fixé à 3,0 %.

Les dépenses de personnel **représenteraient 11 % des dépenses réelles totales de fonctionnement (hors FNGIR, épargne brute et FPIC).**

■ **Les reversements aux communes** (soit 23,9 M€) augmenteraient de + 0,2 %. Outre l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) qui reste stable du fait de l'absence de nouveaux transferts, **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) augmenterait de + 1,2 %**. Cette variation s'explique par la hausse prévisionnelle des surfaces nouvellement affectées à l'activité économique

■ **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** s'élèverait à 4,2 M€. Ce fonds résulte de la suppression de la taxe professionnelle. Il est alimenté par les communes et groupements théoriquement gagnants du fait des ressources de remplacement au profit des collectivités perdantes. Son montant n'étant pas indexé en Loi de Finances, il est figé à son niveau constaté en 2011.

■ **Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)**, par prudence, est budgétisé à hauteur de 250 K€.

■ **Les frais financiers prévisionnels** (remboursement des intérêts de la dette) diminueraient, par rapport à 2011, de - 8,4 % du fait :

- des taux d'intérêt en baisse : le nouveau Président de la BCE, M. DRAGHI, a décidé de diminuer le taux de refinancement à 1,25 % en novembre puis à 1 % en décembre, dans un souci de favoriser la croissance, ce qui laisse à penser que ce taux restera à 1 % en 2012. Cette diminution entraîne celle des taux monétaires et interbancaires de la zone euro, à l'inverse de la situation haussière rencontrée en 2011. Les intérêts des emprunts à taux variables de la CAGB sont donc en diminution car les marges ont été fixées contractuellement et ne sont donc pas impactées par la dégradation des conditions de financement offertes par les banques dans le contexte actuel,
- de l'achèvement de la première phase des emprunts à barrières : pendant la première phase de ces deux emprunts, une marge de sécurité était budgétisée pour faire face au surcoût qu'engendrerait l'éventuel franchissement de cette barrière. La phase en question étant désormais terminée, les emprunts sont passés à un taux variable classique et la marge de sécurité n'est donc plus nécessaire, ce qui libère environ 250 K€ à ce titre.

Dans le cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, le Grand Besançon poursuivra en 2011 la pratique des remboursements temporaires d'emprunts « revolving », ce qui devrait réduire la progression des frais financiers d'environ 23 K€.

■ **Les frais de ligne de trésorerie** du budget principal sont évalués à 250 K€ en 2012 soit la même somme qu'en 2011. Cette hypothèse repose sur une utilisation de la ligne de trésorerie du fait du commencement des travaux tramway. Dans le cas d'un besoin urgent de trésorerie, l'emprunt CDC comporte une phase de mobilisation qui sera a priori plus avantageuse que l'utilisation de la ligne de trésorerie, mais cela n'exclut pas un recours à cette ligne en cas de besoin important.

■ En 2012, la **contribution** réelle (hors effet libération et provision de VT) du budget principal aux budgets annexes augmenterait de + 0,6 M€, soit une hausse de + 4 % et 2,3 % en réel. La charge nette pour le budget principal passerait donc de 15 M€ en 2011 à 15,6 M€ en 2012.

Cette évolution est expliquée pour l'essentiel par la hausse de la subvention d'équilibre du budget annexe CRR, la subvention d'équilibre transports hors TCSP étant quasi stable par rapport à 2011 (+ 197 K€) ainsi que celle du budget annexe Zone du Noret (+ 5 K€).

La subvention d'équilibre CRR augmente de + 0,5 M€. Elle passerait de 4,5 M€ en 2011 à 5 M€ en 2012. Cette évolution à la hausse de + 0,5 M€ est essentiellement expliquée par l'augmentation de l'annuité de la dette générée par la construction de la Cité des Arts et non par l'évolution à la hausse des charges courantes de fonctionnement du CRR.

Il convient cependant de rester très vigilant sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes et de prendre toutes mesures nécessaires au maintien des équilibres financiers.

■ En 2012, il n'est pas prévu de **constitution de provision de VT** (produit supplémentaire de VT 2012 entre le taux de 1,05 % et le taux de 1,80 %). La provision déjà constituée sera affectée en 2012 en totalité aux investissements à réaliser en 2012 pour le projet de TSCP (tramway et autres opérations TCSP).

Les recettes de fonctionnement

■ **Fiscalité**

La CAGB est dotée d'un nouveau panier fiscal dit « mixte », c'est-à-dire des produits fiscaux sur les entreprises et sur les ménages. Les leviers d'action de la CAGB sur ces différentes taxes varient sensiblement :

- les taux de CVAE, IFR et taxe additionnelle FNB ne peuvent pas être fixés par la collectivité,
- les tarifs de TASCOT (différenciés selon les surfaces de vente, les chiffres d'affaires et la vente de carburant) peuvent être modulés jusqu'à 5 % par an, dans la limite d'un total de 20 %,
- les variations de taux de TFB et TFNB doivent être inférieures à celles de TH,
- le taux de TH peut être librement fixé.

La CAGB a choisi de ne pas augmenter les taux de TH et de TFNB en 2011, tandis que les tarifs de TASCOS ont été accrus de 5 % (Conseil du 9 septembre 2011). Un taux de TFB à 0,50 % est proposé au vote du Conseil.

Concernant la CFE, le mécanisme de liaison des taux (système de droit commun) implique que la variation du taux d'une année $n-1$ à l'année suivante n doit être inférieure ou égale à la valeur la plus faible entre :

- la variation du taux moyen pondéré de TH des communes membres entre $n-2$ et $n-1$,
- la variation du taux moyen pondéré des 3 taxes ménages des communes membres entre $n-2$ et $n-1$.

La majoration spéciale du taux de CFE ne peut être utilisée que si deux conditions cumulatives sont vérifiées :

- le taux maximum pouvant être fixé avec la liaison des taux est inférieur au taux moyen national CFE en $n-1$ pour les communautés d'agglomérations,
- le taux moyen pondéré des 3 taxes ménages des communes membres est supérieur au taux moyen national 3 taxes en $n-1$.

La première condition n'est pas remplie en 2012, car le taux moyen national de CFE 2011 est de 25,42 %, tandis que le mécanisme de liaison des taux autorise la CAGB à fixer un taux à 25,50 %.

La CAGB doit donc utiliser le système de liaison des taux pour pouvoir augmenter son taux de CFE 2012, qui pourra de cette manière être fixé à 25,50 %, générant un produit fiscal supplémentaire estimé à 180 K€.

Ces différents mécanismes aboutissent à une augmentation globale des **produits de fiscalité**, entre le BP 2011 et le budget 2012, notamment liée :

- au vote d'un taux de taxe sur le foncier bâti (+ 1 M€),
- au vote de la 2^{ème} tranche de base minimum (4 000 € pour les contribuables ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 K€),
- à l'augmentation des bases de CVAE.

Mais cette augmentation globale est minorée par la diminution de certains produits par rapport aux prévisions originelles du BP 2011 (TH et TASCOS notamment) liée à la différence entre les notifications transmises à la CAGB et le produit réellement perçu.

Concernant la TH, l'origine du décalage se trouve dans le mécanisme de correction des abattements individuels : créé pour que le transfert de la part départementale de TH vers les EPCI soit neutre pour chaque contribuable, ce mécanisme devait aboutir dans certains cas à des corrections négatives, ce qui revenait à une augmentation de la base d'imposition des contribuables concernés. Le mécanisme mis en place par l'Etat a ramené à zéro les corrections négatives résultant de la politique d'abattements du Grand Besançon, postérieurement aux notifications d'avril 2011, diminuant ainsi les bases d'impositions de la CAGB en cours d'année, et par conséquent son produit fiscal. La 4^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2011 a validé cette non-prise en compte des corrections négatives, appliquée rétroactivement aux impositions 2011 : la DRFIP a confirmé aux services de la CAGB le lien de causalité entre cette disposition et la recette 2011 inférieures aux notifications.

Concernant la Tascos, le produit prévisionnel 2011 était calqué sur celui de 2010, mais une diminution des bases d'imposition a été constatée par les services fiscaux. Cette information n'a pu être connue qu'en décembre 2011 car la DRFIP n'a obtenu les données nécessaires qu'en fin d'année. L'imposition 2010 ayant été perçue au profit de l'Etat (elle n'était donc pas versée à la CAGB), il n'est pas possible de connaître le détail des bases et taxations au titre de 2010, ainsi que l'a indiqué la DRFIP par courrier.

Comparée aux recettes perçues en 2011, l'évolution du produit de TH (+ 2,6 %) est intégralement liée à l'augmentation des bases (+ 0,8 % d'évolution physique et + 1,8 % d'évolution forfaitaire) et l'évolution du produit de TASCOS (+ 6 %) est liée à l'augmentation physique des bases (+ 1 %) et à l'augmentation du tarif de la taxe (+ 5 %).

FISCALITE	2011 Budget	2011 CA	2012 BP	Evolution Budget 2011/2012
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15 168 317	15 882 623	16 656 748	9,8%
Taxe d'habitation (TH) : produit auparavant perçu par le département	24 295 853	23 545 429	24 143 485	-0,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (action possible sur le taux)	17 493	17 408	17 365	-0,7%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (pas d'action possible sur le taux)	180 760	177 971	177 971	-1,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont allocations compensatrices	10 044 154	10 044 154	10 281 000	2,4%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	479 283	479 940	484 739	1,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 178 774	2 047 835	2 170 705	-0,4%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (action possible sur le taux)	0	0	1 053 816	
Rôles supplémentaires	427 143	(*)	0	
Régularisation Compensation-relais	46 855	46 855	0	
Ticket modérateur non prélevé	0	237 192	0	
TOTAL FISCALITE	52 838 632	52 479 407	54 985 829	+4,1%

(*) Les rôles supplémentaires constatés dans la colonne "budget" ont été ventilés dans les produits des différentes impositions concernées dans la colonne "CA".

■ Les dotations de l'Etat diminuent de - 1,3 % :

1. la **DGF** s'élève à 22 977 701 €. L'amputation de 200 M€ des concours de l'Etat aux collectivités fait diminuer cette dotation en 2 parties :

- dotation d'intercommunalité : sa diminution s'explique par le mouvement de rationalisation de l'intercommunalité jouant en faveur des EPCI fusionnant ou récupérant de nouvelles compétences en cours d'année, ce qui n'est pas le cas de la CAGB à l'heure actuelle,
 - dotation de compensation : basée sur l'ancienne « part salaires » de la TP, cette dotation diminue du fait de la rigueur budgétaire étatique, qui engendre une baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités.
- **les allocations compensatrices** de TH (1,1 M€) sont en hausse, car l'augmentation générale des bases implique que celles qui font l'objet d'un dégrèvement génèrent une hausse des compensations à ce titre.
 - En revanche, les allocations versées au titre de la CFE (0,5 M€) font partie de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités, dont elles sont désormais la variable d'ajustement. Le redéploiement des montants au sein de cette enveloppe désormais gelée est donc défavorable à ces compensations.
 - **le FDPTP** est maintenu à son montant notifié en 2011 (1,9 M€), puisque c'est désormais l'Etat qui abonde ce fonds par voie de dotation au même niveau qu'en 2011. L'avenir du FDPTP est très incertain : en période de rigueur budgétaire nationale et suite à la réforme de la TP, il est probable que l'Etat choisisse de diminuer, voire de supprimer, sa dépense au titre de ce fonds dans les années à venir.

DOTATIONS	2011 Budget	2011 CA	2012 BP	Evolution Budget 2011/2012
Compensations d'exonérations de CFE (variable d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF) : Exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	627 657	627 657	542 003	-13,6%
Compensations transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)	1 015 798	1 015 798	1 131 109	11,4%
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 879 626	1 879 626	1 864 004	-0,8%
DGF dotation d'intercommunalité	8 180 939	8 180 939	8 050 526	-1,6%
DGF dotation de compensation de la suppression de la part salaire	15 146 804	15 146 804	14 927 175	-1,45%
Remboursement du prélèvement France télécom				
Prélèvement taxe sur les surfaces commerciales				
TOTAL DGF	23 327 743	23 327 743	22 977 701	-1,5%
TOTAL DOTATIONS	26 850 824	26 850 824	26 514 817	-1,3%

N.B. : un seul montant est indiqué pour les éléments de la Dotation de compensation pour en indiquer les composantes nouvelles, mais celles-ci ne sont pas toutes détaillées dans la fiche DGF.

Le montant de FDPTP 2011 inclut la régularisation de l'année 2009 opérée dans la DM 3 de 2011 (15 622 €) : le montant perçu au titre de l'année 2011 seule s'élève à 1 864 004 €, et a été repris pour le BP 2012.

■ **Les recettes d'ACTP s'élève à 97 479 €** en 2012 soit + 4,3 % par rapport à 2011. Cette évolution intègre la révision de l'ACTP votée en décembre 2011.

■ **Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 2,5 M€.** Elles sont quasi stables par rapport au budget 2011 (+ 35 K€ soit + 1,4 %). Elles sont constituées principalement des recettes liées aux des prestations de services centraux bénéficiant aux budgets annexes, aux revenus des immeubles (Maison des Microtechniques...), à la gestion du CET des Andiers, aux redevances des usagers et aux subventions de l'Etat pour les aires d'accueil des gens du voyage.

■ **Les recettes de refacturation de la masse salariale** augmentent de 11,5 % en raison principalement

- de l'accroissement du nombre d'agents mis à la disposition du SYBERT (gardiens de déchetterie, responsable du centre de tri et agent chargé de la maintenance de ce centre de tri, chargé de communication et animateur scolaire liés au PLP),
- de la création d'un emploi de technicien de secteur d'une part, d'un conseiller en énergie d'autre part (compensée par le financement des Communes et les subventions).

■ Afin de financer les investissements du projet TCSP sur 2011, il est nécessaire **de libérer la totalité de la provision de VT** constituée entre 2006 et 2011 soit 25 M€. (Cf. explication 2 a) Le budget annexe Transports).

■ Dans l'attente du compte administratif définitif, il est proposé de **repandre par anticipation les résultats de l'exercice 2011** (dont les restes à réaliser 2011 en investissement estimés en net à 2 147 421 €). **Le résultat global de clôture est estimé à 5 581 151 €** dont 10 918 290 € d'excédent de fonctionnement et 5 337 138 € de déficit d'investissement. Dans l'attente du vote de l'affectation des résultats définitifs, en juin 2012, le résultat de fonctionnement serait affecté en investissement à hauteur de 7 484 559 € (pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser d'investissement) et en recette de fonctionnement pour le solde, soit 3 433 730 €, afin d'alimenter notre capacité d'autofinancement.

L'autofinancement de la section d'investissement est de 14,5 M€ (cf. **tableau Partie II-I-C-1-a sur les dépenses de fonctionnement et tableau ci-dessous sur les recettes d'investissement**). Il constitue la source essentielle de financement des investissements. Hors reprise des résultats de 2011, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 11 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée représente 8,9 M€.

b/ Investissement

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2012 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2012/2011
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Dépenses des compétences et de l'administration générale	22 661 255	21 102 601	-6,9%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	19 882 687	18 853 596	-5,2%
Avances budget Aménagement Portes de Vesoul Nord	102 524	60 414	-41,1%
Dépenses imprévues	80 000	150 000	87,5%
Remboursement capital de la dette	1 979 549	2 127 297	7,5%
Opération emprunt revolving	1 900 000	6 000 000	
Résultats N-1	4 862 127	5 266 802	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 585 455	34 707 114	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1 et emprunt revolving)	24 823 328	23 440 312	-5,6%

* Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2012 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2012/2011
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 009 753	3 651 691	21,3%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	2 058 390	3 590 567	74,4%
Remboursement avances par le budget annexe Aménagement Portes de Vesoul	102 524	40 460	-60,5%
FCTVA	825 327	898 308	8,8%
Résultats N-1	4 862 127	7 414 223	
Recours à l'emprunt	8 245 444	2 271 456	-72,5%
Emprunts revolving	1 900 000	6 000 000	
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 640 280	14 430 976	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 585 455	34 707 114	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, résultats N-1, emprunt revolving et recours à l'emprunt	3 937 604	4 590 459	16,6%

* Opérations réelles

Les dépenses d'investissement

■ Notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements. A compter de 2012, couplé à notre nouvelle stratégie fiscale, le maintien de notre capacité financière permet de réorienter nos projets. **Soucieux de dynamiser l'investissement sur notre territoire en cette période de ralentissement de croissance, les investissements 2012 se porteront en priorité sur le secteur économique, notamment sur le parc d'activité de la future gare TGV à Auxon (0,9 M€) et sur les zones économiques du SMAIBO (3,9 M€).**

En 2012, notre politique de soutien aux investissements se poursuit. Les principales opérations engagées dans le PPIF pour 2012 s'élèvent à 21,1 M€. Il s'agit notamment :

→ des projets portés en propre par le Grand Besançon :

- l'entrée Est, la réalisation de travaux sur la RD683 dans le sens montant vers Besançon (1,2 M€),
- le parc d'activité autour de la future gare TGV à Auxon (0,9 M€),

→ des investissements que le Grand Besançon porte en partenariat avec d'autres :

- le développement de l'économie, avec notamment :
 - l'aménagement des zones d'activités du SMAIBO (3,9 M€), des Portes de Vesoul (0,9 M€), de Mauchaux-Chaufontaine (0,07 M€)
 - le fonds d'intervention économique (FIE) 0,5 M€,
 - les opérations d'aménagement de TEMIS et TEMIS santé (0,6 M€).
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avec notamment l'implantation d'une pépinière maraîchère (0,1 M€) et des actions dans le cadre de la compétence habitat,
- le soutien à l'habitat à hauteur de 4,3 M€ (dont 3 M€ de crédits délégués par l'Etat). A noter que 0,3 M€ concerne le PCET,
- la fin du paiement de l'aménagement du contournement routier sud-ouest (voie des Mercureaux) pour lequel le Grand Besançon versera 1,6 M€ en 2012,
- la construction des casernes des sapeurs-pompiers dans le Grand Besançon (Besançon Ouest et Est, Saône) par le SDIS : ce sont 1,2 M€ en 2012 (6,7 M€ sur 2008-2012) qui seront versés par le Grand Besançon (s'ajoutant ainsi aux 7,7 M€ annuels affectés en fonctionnement au titre de la contribution annuelle au SDIS).
- l'amélioration du cadre de vie avec notamment la politique de « Centres de village » (0,2 M€).

■ **Le remboursement en capital de la dette** augmente d'environ de 147 K€ en 2012, du fait des annuités du nouvel emprunt lié au Centre de traitement des données (« Datacenter »), dans l'attente de la création d'un syndicat mixte régional en 2013 auquel l'emprunt sera transféré.

■ **Les crédits afférents aux emprunts revolving**, équilibrés en recettes et en dépenses, correspondent au montant à l'intérieur duquel seront menées les opérations de gestion active de la dette : certains tirages pourront être provisoirement remboursés afin d'économiser des frais financiers en cours d'année.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement doivent permettre le remboursement du capital de la dette, le financement des immobilisations et des subventions d'équipement. Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives et des emprunts.

■ **Les recettes d'investissement des compétences et de l'administration générale** augmentent de 21,3 % (+ 74,4 % avec la neutralisation des restes à réaliser 2011) conformément à l'échéancier des dépenses d'investissement et à la programmation des subventions prévues au PPIF.

■ Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2012, il apparaît **un besoin de financement de 2,3 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement,

2. Les Budgets Annexes

a/ Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses de fonctionnement :			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	28 284 301	27 850 000	-2%
- DSP urbaine	21 735 000	21 100 000	-3%
- marchés affrêteurs	6 549 301	6 750 000	3%
Charges de personnel	898 772	1 216 293	35%
Dépenses de fonctionnement courantes	914 372	1 516 745	66%
Remboursement de VT	145 000	145 000	0%
Remboursement des intérêts de la dette	276 814	160 350	-42%
Autofinancement	12 321 516	38 725 726	214%
Total des dépenses de fonctionnement	42 840 775	69 614 113	62%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	30 519 259	30 888 388	1%
Recettes de fonctionnement :			
VT	30 008 160	30 308 242	1%
Billetterie et supports publicitaires	433 060	403 650	-7%
Prestations transports scolaires	3 017 456	3 017 456	0%
DGD	290 962	290 962	
Subventions diverses	72 000	8 800	-88%
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs-annulation rattachements)	810 379	0	
Subvention d'équilibre brute ou totale =	8 127 360	35 515 588,00	
Subvention réelle (hors TCSP)	10 393 450	10 564 067	2%
- constitution provision VT pour financement TCSP	-12 443 033	0	
+ libération provision VT pour financement TCSP	10 176 943	24 951 527	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	81 398	69 415	-
Total des recettes de fonctionnement	42 840 775	69 614 113	62%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses d'investissement:			
Opération TCSP dont	12 995 050	81 519 629	527%
- Tramway avec fonds de concours retirés en investissement	11 220 200	75 257 230	571%
- Dépôt Planaise, Infrastructures Nord, étude Voie en site propre bus Temis-Campus Gare Yvette	1 774 850	6 262 399	253%
Acquisition de bus et matériel roulants	1 540 000	1 709 823	11%
Autres dépenses d'investissement	1 563 787	1 999 155	28%
Remboursement du capital de la dette	422 044	432 144	2%
Opérations emprunts revolving		6 000 000	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	5 227 695	9 426 295	-
Total des dépenses d'investissement	21 748 576	101 087 046	
Recettes d'investissement:			
Subventions opération TCSP dont	3 393 400	8 413 400	148%
- Tramway	1 180 000	6 200 000	425%
- Dépôt Planaise, Infrastructures Nord	2 213 400	2 213 400	
Résultat N-1	5 227 695	9 426 295	
Opérations emprunts revolving		6 000 000	0%
Recours à l'emprunt	805 965	38 521 625	4680%
Autofinancement	12 321 516	38 725 726	214%
Total des recettes d'investissement	21 748 576	101 087 046	
TOTAL Fonctionnement + Investissement		170 701 159	
BUDGET REEL			
(Coût du transports : neutralisation autofinancement et emprunts revolving)		125 975 434	

Fonctionnement (Budget annexe Transports)

■ L'année 2012 sera marquée par **une hausse modérée des dépenses de la section de fonctionnement (hors autofinancement)** de 1 %, soit + 0,4 M€ liée essentiellement à :

- la prise en compte d'une actualisation des marchés affréteurs (+ 3 %). A noter que la DSP transports diminue par rapport à 2011 malgré une hypothèse d'indexation de + 3,5 %. Cela est le fait du nouveau contrat de DSP qui, sur la partie contribution forfaitaire en valeur octobre 2009, est inférieur en 2012 de 900 K€ par rapport à l'année 2011 (clause contractuelle négociée et garantissant le respect du pacte de soutenabilité). Ces niveaux 2012 de DSP et des marchés affréteurs sont ceux qui ont été arrêtés conformément au pacte de soutenabilité présenté au PPIF de mars 2011,
- la prévision d'une mission d'externalisation pour l'opération TCSP : il avait été envisagé de disposer d'une assistance au titre de la communication sur le terrain ; ce dossier est encore en cours d'étude ; les conclusions et l'éventuelle mise en œuvre étaient prévues pour 2012. Cependant, il semble qu'un contrat d'assistance avec la société publique locale (SPL), Territoire 25, soit, depuis peu, privilégié ; il s'inscrirait alors dans le cadre de l'AP avec les autres assistances et études, pour un montant encore en négociation.

Au terme des négociations et au vu de la formalisation du contrat, une régularisation pourrait intervenir en DM.

Les crédits initialement prévus dès 2011 et non mobilisés (50 K€) avaient été réintégrés dans l'enveloppe prévue pour cette mission, à savoir 850 000 € au total sur toute la durée de réalisation du projet.

■ **Les charges de personnel** s'élèvent à 1,2 M€ sur 2012, soit une augmentation de + 35 % par rapport à 2011 en raison du renforcement de l'équipe Tram. Avec l'intégration dans cette équipe tram de 3 médiateurs voirie, 4 médiateurs commerce et 1 responsable de la Maison du tram, les charges de personnel propres au sous-budget TCSP passent ainsi de 370 K€ à 697 K€.

■ **Les recettes de VT** attendues en 2012 ont été estimées à 30,3 M€. Elles reposent sur une évolution des bases limitées à + 1 % et anticipent ainsi un effet de ralentissement économique en 2012.

Investissement (Budget annexe Transports)

■ Comme chaque année, le **budget d'investissement** prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué (1,7 M€). L'année 2012 sera marquée au titre de l'opération TCSP par la prévision de réalisation de 81,5 M d'investissements :

- 75,2 M€ seraient destinés à l'investissement de la 1^{ère} ligne de tramway et plus particulièrement, en 2012, outre la poursuite des assistances à maîtrise d'ouvrage et aux maîtrises d'œuvre, à la concrétisation des acquisitions foncières et au lancement effectif des travaux de la ligne,
- 4,7 M€ permettront la poursuite de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire Nord,
- 1,4 M€ seront nécessaires pour l'extension du dépôt de bus de Planoise,
- 0,2 M€ financeront des études de la voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte.

Les montants prévus au PPIF 2012-2016 correspondent au projet de tracé par les quais retenu par le Conseil de Communauté le 30 juin 2010. Le planning de l'AP/CP tramway à hauteur de 228 M€ (valeur 2008) fera l'objet d'un nécessaire ajustement annuel lors du vote du budget primitif 2012.

Equilibre du budget annexe Transports 2012

L'ensemble des charges de ce budget Transports 2012 sera financé par :

- le produit de VT (30,3 M€),
- la reprise de provision de VT (24,9 M€) qui finance le TCSP,
- une subvention d'équilibre réelle (10,6 M€) qui vient financer la compétence Transports hors TCSP,
- des subventions à percevoir (8,4 M€)
- un recours à l'emprunt total de 38,5 M€ dont 37,1 M€ pour l'opération TCSP.

Rappel : Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT) = subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées.

Soit subvention d'équilibre réelle transports : 10 564 061 € = 35 515 588 € - 24 951 559 €

A noter que cette participation du budget principal hors TCSP est quasi stable par rapport à 2011 : elle augmente de 0,2 M€ par rapport à 2011 et passe de 10,4 M€ en 2011 à 10,6 M€ en 2012. Il convient cependant de rester très vigilant sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes et de prendre toutes mesures nécessaires au maintien des équilibres financiers.

Plus particulièrement, au sein du budget annexe Transports, l'opération globale TCSP est financée par :

- des subventions à percevoir pour 8,4 M€,
- la totalité du produit attendu de VT 2011 généré au-delà de 1,05 % (12,6 M€),
- la libération du solde de la provision de VT (constituée sur le budget principal de 2006 à 2010), soit 24,9 M€,
- 37,1 M€ d'emprunt.

bl Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 221 226	4 377 863	4%
Dépenses de fonctionnement courantes	544 757	500 218	-8%
Constitution provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	64 000	75 533	
Remboursement des intérêts de la dette	168 904	242 761	44%
Autofinancement	307 600	1 242 378	304%
Total des dépenses de fonctionnement	5 306 487	6 438 752	21%
Recettes de fonctionnement :			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	268 796	276 860	3%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du CRR)	362 900	562 900	55%
Autres recettes de fonctionnement	20 832	21 000	1%
Subvention d'équilibre	4 536 772	5 009 178	10%
Libération de la provision	54 600	496 533	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	62 587	72 281	
Total des recettes de fonctionnement	5 306 486,57	6 438 752	21%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	17 207 000	17 482 067	2%
- Participation nouveau CRR CAGB	10 042 000	10 860 373	8%
- Participations partenaires	7 165 000	6 621 694	-8%
Autres dépenses d'équipement	96 435	540 392	460%
Remboursement du capital de la dette	253 000	629 706	149%
Opérations emprunts revolving		6 000 000	
Résultat n-1	97 407	208 840	
Total des dépenses d'investissement	17 653 843	24 861 005	
Recettes d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	10 643 586	11 541 696	8%
- Subventions perçues Cité des Arts	3 212 813	4 422 758	38%
- Participations partenaires	7 430 773	7 118 938	-4%
FCTVA	1 409 209	2 075 000	47%
Résultat n-1	127 743	208 840	
Opérations emprunts revolving		6 000 000	
Recours à l'emprunt	5 165 705	3 793 091	-27%
Autofinancement	307 600	1 242 378	304%
Total des recettes d'investissement	17 653 843	24 861 005	
TOTAL Fonctionnement + Investissement		31 299 756	
BUDGET REEL		24 057 379	
(Coût du CRR : neutralisation autofinancement et opérations emprunts			

Fonctionnement (Budget annexe CRR)

■ **Les charges de personnel** s'élèvent à près de 4,4 M€. Elles représentent 86 % des charges de fonctionnement réelles du budget du CRR. Avec une hausse de 157 K€, ces charges augmentent en 2012 de 3,7 % par rapport à l'année précédente. L'évolution de ce poste de dépenses est conforme au projet d'établissement du CRR adopté par le Conseil communautaire en 2011. Elle résulte de l'accroissement des heures d'enseignement, et donc des effectifs des enseignants, dans des disciplines nouvelles ou en développement, ainsi que de la consolidation de l'équipe administrative. Ce renforcement des moyens humains au CRR, amorcé dès 2011, doit se poursuivre jusqu'en 2015. Du fait d'un soutien financier du Conseil Régional de 200 K€ / an, le coût net pour le Grand Besançon de ce poste de dépenses respecte cependant le cadrage du PPIF.

■ **Afin de financer le parc instrumental** sur 2012 (522 K€), il est prévu, conformément à la délibération communautaire du 16 décembre 2010, d'alimenter la provision (dépenses) à hauteur de 75 K€ (dépenses) et de libérer la totalité de la provision déjà constituée depuis 2010, soit 496 K€ (recettes).

■ **Les recettes attendues de fonctionnement** (locations d'instruments, subventions, inscriptions) s'élèvent à 861 K€, soit + 25 %, dont l'obtention d'une nouvelle subvention de fonctionnement annuelle qui sera versée par la Région (200 K€) à partir de 2012.

Investissement (Budget annexe CRR)

Les dépenses liées à l'**opération Cité des Arts** s'élèvent à 17,5 M€ en 2012 dont une participation du Grand Besançon sur le nouveau CRR de 10,9 M€.

Equilibre du budget annexe CRR 2012

L'équilibre du budget annexe CRR est obtenu par :

- **la subvention d'équilibre versée par le budget principal** à hauteur de 5 M€, soit une augmentation de + 0,5 M€ par rapport au budget 2011 (hausse de + 10 %). Cette évolution est expliquée essentiellement par l'augmentation de l'annuité (remboursement en intérêts et capital) des emprunts déjà souscrits pour la construction de la Cité des Arts et non de l'évolution à la hausse des charges courantes de fonctionnement du CRR,
- **le financement par recours à l'emprunt** du projet de la Cité des Arts pour l'année 2012 estimé à 3,8 M€.

c/ Le budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	10 140	13 140	30%
Remboursement des intérêts de la dette	10 000	2 000	-80%
Autofinancement	169 905	210 538	24%
Total des dépenses de fonctionnement	190 045	225 678	19%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	160 000	190 000	19%
Subvention d'équilibre	30 045	35 678	19%
Total des recettes de fonctionnement	190 045	225 678	19%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses d'investissement			
Remboursement d'emprunt	169 976	210 573	24%
Emprunts revolving	773 000	773 000	0%
Total des dépenses d'investissement hors emprunt revolving	169 976	210 573	24%
Recettes d'investissement:			
Résultat N-1 (ne se réalise pas)	71	35	
Emprunts revolving	773 000	773 000	0%
Autofinancement	169 905	210 538	24%
Total des recettes d'investissement hors emprunt revolving	169 976	210 573	24%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		436 251	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et emprunts revolving)		225 713	

■ **Le budget en dépenses** de cette zone d'activité se réalise en 2012 conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création

■ **La commercialisation sur 2012**, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 190 000 €.

■ **La subvention complément de prix** à verser en 2012 s'élèverait alors à 35 678 €.

■ Les ventes prévues permettent de rembourser une partie de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux à hauteur de 210 538 €.

d/ Le budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	Budget 2011 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	102 524	365 814	257%
Autofinancement	-102 524	-60 414	
Total des dépenses de fonctionnement	102 524	305 400	198%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	0	305 400	-
Total des recettes de fonctionnement	0	305 400	-
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses d'investissement			
Total des dépenses d'investissement	0	0	-
Recettes d'investissement:			
Avances du budget principal	102 524	60 414	-41,07%
Autofinancement	-102 524	-60 414	-41,07%
Total des recettes d'investissement	0	0	-
TOTAL Fonctionnement + Investissement		305 400	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)		365 814	

■ Le budget en dépenses (366 K€) de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil de Communauté du 15/12/11).

■ La commercialisation en 2012, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 305 400 €.

■ Dans l'attente de la vente de l'ensemble des parcelles, ces dépenses 2012 seront financées par une avance remboursable du budget principal à hauteur de 60,4 K€.

et Rappel du budget annexe Déchets

(Il s'agit d'un rappel du budget primitif 2012 voté le 15 décembre 2011, à noter que les résultats 2011 et les restes à réaliser seront repris en DMI 2012).

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)			
	BP 2011	Budget primitif 2012	% évolution 2012/2011
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 460 000	4 470 000	0,2%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	9 710 316	10 056 170	3,4%
Collecte OM (résiduelles, recyclables,)	1 510 000	1 417 000	-6,6%
Autres dépenses de fonctionnement	2 043 856	2 006 550	-1,9%
Remboursement des intérêts de la dette	4 900	33 000	85,2%
Autofinancement	910 217	782 696	-16,3%
Total des dépenses de fonctionnement	18 639 289	18 765 416	0,7%
Recettes de fonctionnement :			
REOM ménages et non ménages	15 628 289	16 086 416	2,8%
Ventes de matières de récupération	461 000	802 000	42,5%
Subventions	2 323 000	1 790 000	-29,8%
Autres recettes de fonctionnement	227 000	87 000	-160,9%
Résultat N-1 (ne se réalise pas)	DMI	DM I	
Total des recettes de fonctionnement	18 639 289	18 765 416	0,7%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets			
Dépenses d'investissement			
Véhicules	550 000	100 000	-450%
Conteneurs, PAV	720 000	420 000	-71%
Mobiliers, matériel	296 000	18 000	-1544%
Autres dépenses d'investissement	120 000	172 096	30%
Remboursement du capital de la dette	12 010	75 000	84%
Total des dépenses d'investissement	1 698 010	785 096	-116%
Recettes d'investissement:			
Recours à l'emprunt	81 793	0	
Subventions	706 000	2 400	-29317%
Résultat n-1	DMI	DM I	
Autofinancement	910 217	782 696	-16%
Total des recettes d'investissement	1 698 010	785 096	-116%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		19 550 512	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)		18 767 816	

Fonctionnement (Budget annexe Déchets)

■ **Les charges de personnel 2012** s'élèvent à 4,47 M€ contre 4,46 M€ en 2011, soit une hausse de 0,2 %. Elles prennent en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenues et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2012 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 2 %.

Il est également tenu compte de :

- l'embauche temporaire jusqu'à fin 2013 de 2 conseillers du tri pour la campagne d'accompagnement en habitat collectif (cf. délibération de juin 2011), soit environ 50 K€,
- l'impact financier (heures supplémentaires) du programme de formation des agents aux nouveaux systèmes de pesée, soit 30 K€.

Le quasi maintien du niveau des dépenses de ce poste entre 2011 et 2012 s'explique principalement par l'échéance d'un certain nombre de contrats à durée déterminée (impact : 90 K€), prévus pour mener à bien la phase opérationnelle de mise en place de la RI.

■ **Les prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT** (10 056 K€ en 2012 contre 9 710 K€ en 2011). Sur cette base, la variation 2011-2012 apparaît en hausse de 3,4 % et correspond à une majoration d'environ 2 € par habitant. Son impact sur la variation de la redevance entre 2011 et 2012 est d'environ 2,1 %.

Détail :

- prestation de tri des déchets recyclables : 1 957 K€ pour 2012 contre 1 898 K€ en 2011, soit + 3,1 %,
- incinération des OM résiduelles avec valorisation énergétique : 3 653 K€ pour 2012 contre 3 284 K€ en 2011, soit + 11,2 % dont :
 - 20 K€ concernant la majoration du taux de la TGAP,
 - 175 K€ concernant la provision pour le refinancement de l'emprunt DUALIS,
 - 270 K€ concernant l'évolution de la législation mâchefers,
- déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique : 4 446 K€ pour 2012 contre 4 529 K€, soit - 1,8 %.

■ **Les prestations de collecte des déchets s'élèvent à 1 417 K€** contre 1 510 K€ en 2011, soit une baisse de 6,6 %. La prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Le résultat fait apparaître une légère baisse de l'ordre de 1,3 % en comparaison de la prestation actuelle. Ce nouveau marché, dont le titulaire restera la société VEOLIA, entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est à noter que l'enveloppe relative à la collecte des déchets recyclables comprenait jusqu'en 2011 une prestation de rupture de charge pour environ 100 K€ due à l'éloignement du site de tri des déchets recyclables de la société Nicollin à Corcelles-Ferrières. Une nouvelle organisation a permis la suppression totale de cette prestation.

Par ailleurs, il a été tenu compte pour 2012 d'une indexation de la prestation à hauteur de + 3 %.

■ **Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la REOM s'établiront à 16 086 K€** contre 15 628 K€ au budget 2011, soit une hausse en masse de + 2,8 %. Le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages aurait dû s'établir à 77 € par habitant et par an contre 75,10 € en 2011.

Toutefois, en raison de la hausse du taux réduit de TVA qui grève la redevance, qui passe de 5,5 à 7 % (cf. Loi de Finances 2012), la hausse moyenne des tarifs TTC de la REOM des ménages s'élèvera à 4 %. **Ainsi le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages s'établirait à 78,10 € par habitant**, soit une hausse moyenne de + 3 € par habitant.

Investissement (Budget annexe Déchets)

■ **Les dépenses d'investissement** du budget Déchets s'élèvent à 785 K€ contre 1 698 K€ en 2011. Elles se répartissent entre les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (rappel 2011 : 600 K€), les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (rappel 2011 : 120 K€) et l'acquisition de matériel roulant : 100 K€ pour 2012 (rappel 2011 : 550 K€).

■ Le remboursement du capital de la dette s'élève à 75 K€.

■ Il n'est pas prévu en 2012 de **recours prévisionnel à l'emprunt**.

Partie III - PPIF 2012-2016 détaillé par commission

Le PPIF du Grand Besançon retrace l'ensemble des projets (en dépenses et en recettes) en cours de réalisation ou à lancer sur la période 2012-2016.

COMMISSION I : ADMINISTRATION GENERALE

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RAR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Aménagement des locaux	44 646	41 000	41 000	41 000	41 000	208 646
Mobilier - informatique - divers travaux	771 996	130 000	140 000	120 000	173 000	1 334 996
Ordiclasse	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Connexion des maternelles	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
PIG	211 737	160 000	100 000	100 000	110 000	681 737
TOTAL dépenses investissement	1 035 378	338 000	288 000	268 000	331 000	2 260 378
Recettes d'investissement	Budget 2012 (dont RAR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
PIG	89 775	61 339	61 339	61 339	61 339	335 131
TOTAL recettes investissement	89 775	61 339	61 339	61 339	61 339	335 131
Dépenses de fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Personnel	8 094 390	11 124 524	11 458 260	11 802 008	12 352 358	54 831 541
Elus (+3% à compter de 2010)	448 976	462 445	476 319	490 608	505 326	2 383 675
Ordiclasse	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Connexion des maternelles	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Gestion administrative des services	1 854 240	1 788 740	1 788 740	1 788 740	1 788 740	9 009 200
Gestion du CET des Andiers	122 000	122 000	122 000	122 000	122 000	610 000
Remboursement missions mutualisées	815 266	536 075	543 939	551 959	560 141	3 007 380
Communication	690 500	373 500	373 500	373 500	373 500	2 184 500
PIG	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
TOTAL dépenses fonctionnement	12 043 372	14 425 285	14 780 757	15 146 816	15 720 065	72 116 295
Recettes fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Ordiclasse	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	210 000
Connexion des maternelles	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Gestion du CET des Andiers	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000
Revenus des immeubles	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	135 000
Prestation service mutualisé Pole stratégie et territoire	208 740	188 000	188 000	188 000	188 000	960 740
TIC et autres	0	2 369 208	2 440 284	2 513 492	2 588 897	9 911 881
Prestations pour le PIG	526 864	524 243	524 243	524 243	524 243	2 623 836
Prestations budget annexe Déchets	146 500	146 500	146 500	146 500	146 500	732 500
Prestations budget annexe CRR	115 000	205 000	205 000	205 000	205 000	935 000
Prestations budget annexe TPT hors TCSP	61 400	61 400	61 400	61 400	61 400	307 000
Prestations budget annexe TRANSPORTS TCSP	198 500	198 500	198 500	198 500	99 250	893 250
Prestation pour le SYBERT	1 065 000	1 065 000	1 065 000	1 065 000	1 065 000	5 325 000
Prestation pour le SM SCot	92 200	84 000	84 000	84 000	84 000	428 200
Prestation pour le SM PSI	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	475 000
Prestation pour aérodrome de La Veze	53 000	53 000	31 390	31 390	31 390	200 170
Publicité magazine	46 650	46 650	46 650	46 650	46 650	233 250
TOTAL recettes fonctionnement	2 889 854	5 317 501	5 366 967	5 440 175	5 416 330	24 430 827

A/ Investissement 2012-2016

1. L'aménagement des locaux (209 K€)

Le budget annuel de 41 K€ concernant l'aménagement des locaux correspond aux crédits nécessaires au gros entretien indispensable au maintien dans un bon état général des bâtiments de la City.

2. Le mobilier et l'informatique (1 335 K€)

Les investissements programmés sur la période 2012-2016 concernent :

- la poursuite de la mise en place d'un nouvel intranet et la généralisation de Gestion électronique des données (GED),
- en 2012 le changement du logiciel de gestion budgétaire et financière (démarrage du nouveau logiciel prévu en avril 2012) et le renouvellement du logiciel Système d'informations géographiques (SIG),
- le renouvellement progressif de l'ensemble des postes de travail,
- l'acquisition de logiciels spécifiques et bureautiques.

3. Les autres dépenses (717 K€)

Les autres dépenses sont relatives au Plan et Informations Géographiques (682 K€), dont une partie est remboursée par la Ville de Besançon, aux prestations « Ordiclasse » (25 K€) et « Ecole maternelle » (10 K€).

B/ Fonctionnement 2012-2016

1. Les charges de personnel (54 832 K€)

Les évolutions annuelles proposées pour les exercices 2013 et suivants dérogent sensiblement à l'évolution-plafond en 2013 et dans une moindre mesure les autres exercices.

Masse salariale du Budget principal	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2012-16
Coût brut (en K€)	7 852	8 094	11 125	11 458	11 802	12 352	54 832
Evolution annuelle	-	+ 3,08 %	+ 37,43 %	+ 3,00 %	+ 3,00 %	+ 4,66 %	-

La hausse du coût salarial en 2013 résulte du transfert envisagé du service mutualisé TIC de la Ville de Besançon vers le Grand Besançon, en fin d'année 2012 ou au début de l'année 2013. Le coût estimé de la masse salariale de ce département TIC est estimé en 2013 à 2 788 K€. Neutralisée du coût lié à l'intégration de ce service, la progression de la masse salariale brute entre 2012 et 2013 est de 3 %.

L'accroissement du coût salarial entre 2015 et 2016 a pour explication la ventilation sur le budget principal de la moitié des agents de l'équipe Tramway à compter de mi 2016, c'est-à-dire après la fin de cette opération.

2. Communication interne et externe (2 184 K€)

Comme pour l'exercice précédent, certaines opérations 2012 ont un caractère exceptionnel :

- l'arrivée du TGV Rhin-Rhône en 2011 a incité à la mise en place d'une campagne régionale de communication (*l'Originale Franche-Comté*), portée par le Conseil régional et les 4 agglomérations franc-comtoises (Belfort, Besançon, Dole et Montbéliard). L'effort consenti pour celle-ci doit être prolongé en 2012 pour faire reconnaître le Grand Besançon comme une destination touristique et une terre d'excellence dans le domaine des microtechniques et de la culture, accessible en TGV (150 000 €).
- le passage du Tour de France (165 000 €) : cet événement conforte la nécessité d'une participation à la campagne *l'Originale Franche-Comté* puisqu'en passant 3 jours dans la région, il offre à notre territoire une visibilité médiatique accrue. En complément et pour accueillir cette manifestation sportive, des crédits sont nécessaires pour faire face notamment aux frais de conventionnement avec la société du Tour de France et aux opérations événementielles liées, par exemple dans les communes de l'agglomération traversées.

Avec 220 K€ annuels, l'édition du magazine constitue toujours le premier poste de dépense en matière de communication. Le magazine, outil de contact unique vers la totalité des foyers grand bisontins, véhicule l'image et témoigne de l'activité de l'agglomération. Il convient de préciser que le magazine engendre des recettes publicitaires de l'ordre de 55 K€/an.

La ligne consacrée aux objets promotionnels a été réévaluée afin de lancer la production, en partenariat avec une maison d'édition, d'un ouvrage d'art qui témoigne de la richesse patrimoniale du Grand Besançon.

Les dépenses des autres actions courantes que sont les achats d'espaces publicitaires, la production de supports vidéo ou la communication interne demeurent stables.

Il convient en outre de préciser qu'en 2012, le positionnement de la communication institutionnelle du Grand Besançon vers l'extérieur de son territoire est appelé à évoluer : une marque et des supports particuliers ont été développés sur les enjeux économiques (« Grand Besançon, créateur de valeurs »). Des actions particulières de communication vont être entreprises, sans impacter toutefois le budget communication puisque l'opération est portée par la DEEA, avec l'appui technique de la Direction Communication.

3. Les charges courantes et la gestion du patrimoine (9 M€)

Les principales dépenses de fonctionnement liées au patrimoine concernent essentiellement les locations immobilières, charges locatives, le nettoyage des locaux, l'énergie (électricité), l'entretien des espaces verts et les contrats de prestations de service.

4. Le CET des Andiers (610 K€)

Le coût de fonctionnement (hors charges de personnel) soit 610 K€ du centre d'enfouissement technique (CET) est à comparer aux recettes que dégage l'exploitation du CET (1 050 K€). Ces dernières sont du même niveau que celles enregistrées en 2011.

5. Les recettes (13 496 K€) et les dépenses (3 007 K€) liées aux services mutualisés

La plupart des services mutualisés entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon relèvent de la Ville de Besançon ; c'est le cas du Parc automobile et logistique (PAL), des Archives, de la Documentation, de la mission Financements européens, de la Navette courrier et, depuis le 1^{er} juin 2009, du pôle RH. Deux services mutualisés relèvent du Grand Besançon : il s'agit du Plan et Information Géographique (PIG) et d'une partie des activités du Pôle Stratégie et Territoire (PST). A compter de 2013 (voire fin 2012), le service TIC devrait relèvera du Grand Besançon.

La collectivité dont relèvent les services mutualisés facture à l'autre collectivité bénéficiaire du service une quote-part du coût estimé de ce dernier. Cela donne donc lieu à des facturations croisées, qui se traduisent pour chacune des deux collectivités par des dépenses et des recettes.

6. Les recettes liées aux prestations de services centraux (1 974 K€)

Les coûts estimés des prestations transversales dont bénéficient les services relevant des budgets annexes sont refacturés à ces derniers.

II. Budget Primitif 2012

Commission I Administration générale			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
12 043 372 €	1 035 378 €	2 889 854 €	89 775 €
13 078 750 €		2 979 629 €	

A/ Investissement 2012

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 035 K€. Elles sont constituées principalement de dépenses informatiques, soit 654 K€ (acquisitions de logiciels SIG/Finances, renouvellement du parc informatique...) et de frais relatifs au PIG (levées de plan), soit 218 K€. La Ville de Besançon verse une participation relative au PIG à hauteur de 89 K€ (dont 30 K€ au titre de 2011).

B/ Fonctionnement 2012

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des :

- charges courantes relatives au fonctionnement de la collectivité (1 854 K€) telles que la gestion du patrimoine, les fournitures administratives, les frais de communication et d'affranchissement, la maintenance des logiciels...
- frais de communication et relation avec les élus (690 K€) qui, en complément des actions de communication courante (notamment la production du magazine (220 K€), la production de supports de communication imprimés ou multimédia (41 K€), l'achat d'espaces publicitaires 30 K€), sont en grande partie tournés vers les stratégies de communication événementielles liées à la campagne régionale « l'Originale Franche-Comté » (150 K€) et au passage du Tour de France (165 K€). Cela permettra de renforcer la visibilité et la notoriété de notre territoire, d'autant que ces actions sont conduites en lien étroit avec la Ville de Besançon pour en renforcer la portée,
- remboursements de missions mutualisées (815 K€),
- gestion du CET des Andiers (122 K€),
- charges de personnel (8 094 K€) et indemnités des élus (449 K€).

L'évolution des charges de personnel entre 2011 et 2012 :

Les crédits nécessaires au financement de la masse salariale proposés pour 2012 s'élèvent à 8 088 K€. Cette hausse de 242 K€ par rapport à 2011 représente une évolution de 3,08 %, qui excède donc le pourcentage plafond de 3 % du cadrage budgétaire.

Budget principal	2011	2012	Evolution annuelle en %	
Masse salariale (en coût brut)	7 852 K€	8 094 K€	+ 242 K€	+ 3,08 %

La hausse résulte principalement :

- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évalué globalement à 112 K€ :
 - des avancements d'échelon (+ 45 K€),
 - des mesures catégorielles (+ 45 K€),
 - des frais de transport (5 K€),
 - de la loi GIPA (5 K€),
 - une revalorisation du point d'indice, même si celle-ci n'est pas annoncée (12 K€),
- du recrutement :
 - d'un infographiste (B filière technique) affecté à la direction de la Communication,
 - d'un technicien de secteur,
 - de 2,5 agents recrutés fin 2012 pour la maintenance de la Cité des arts,
 - d'agents mis à la disposition du SYBERT fin 2011 : le responsable du centre de tri du SYBERT, un agent chargé de la communication, un agent chargé de l'animation, un agent de maintenance et deux gardiens de déchetterie en 2012,
 - du chef de projet Agence locale en énergie.

La hausse est pour partie compensée par le non remplacement d'un départ en retraite d'un agent (B filière administrative).

Des agents dont le coût salarial est pris en charge par le budget principal sont mis à la disposition des services du Grand Besançon relevant de l'un des budgets annexes ou encore de structures associées au Grand Besançon : syndicats mixtes (SYBERT, SMSPI, SMSCoT et SMABLV) et associations (PLIE, Mission locale, Atmo FC). La masse salariale des agents sujets de ces différentes mises à disposition est refacturée à l'euro près aux budgets annexes et aux structures associées pour les montants les concernant. Par ailleurs, la rémunération de certains agents est totalement ou partiellement prise en charge par d'autres organismes, ce qui réduit d'autant la charge financière nette du Grand Besançon. Le coût net de la masse salariale est égal à la masse salariale brute diminuée du produit des financements externes et des refacturations demandées aux structures associées et aux budgets annexes au profit desquels des agents sont mis à disposition.

La masse salariale « nette » ne s'accroît entre 2011 et 2012 que de 0,60 %. Le plafond d'augmentation annuelle de 3 % est respecté.

Budget principal	2011	2012	Evolution annuelle en %	
Coût net de la masse salariale	6 460 K€	6 499 K€	+ 39 K€	+ 0,60 %

Outre les efforts déployés pour contenir la progression des charges de personnel, le niveau sensiblement inférieur de celle-ci au plafond annuel de 3 % du coût salarial entre 2012 est permis par :

- le recrutement à la charge nette complète du budget principal du seul infographiste. Les autres recrutements sont :
 - soit totalement financés. Cela est le cas :
 - un technicien de secteur : totalement par les communes concernées,
 - les agents recrutés pour la maintenance de la Cité des arts : par le budget annexe CRR et par la Région ou le FRAC,
 - les agents mis à la disposition du SYBERT.
 - soit partiellement financés par le FEDER, l'ADEME, la Région et les communes concernées : cas du coût salarial du chef de projet Agence locale en énergie,
- le reclassement de 2 agents (C filière technique) dans l'équipe TCSP.

Les recettes de fonctionnement 2012 :

Le Grand Besançon perçoit le remboursement de la Ville dans le cadre de la mutualisation du PIG et du Pôle Stratégie et Territoire (736 K€), des Syndicats La Vèze, PSI, SCoT, SYBERT dans le cadre des conventions de mise à disposition (1 305 K€), des budgets annexes (521 K€) et des Communes dans le cadre des prestations ordiclasses et écoles maternelles (44 K€).

COMMISSION 2 : TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, DEPLACEMENTS

TRANSPORTS BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Itinéraires cyclables (gestion en AP/CP depuis 2010)	547 294	650 000	200 000	120 000	500 000	2 017 294
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Plan de Déplacement Urbain	28 618	0	0	0	0	28 618
TOTAL dépenses investissement	575 912	650 000	200 000	120 000	500 000	2 045 912
Recettes d'investissement						
Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016	
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Itinéraires cyclables	47 125	0	0	0	0	47 125
TOTAL recettes investissement	47 125	0	0	0	0	47 125
Dépenses de fonctionnement						
Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016	
Convention APRR	55 000	56 650	58 350	60 100	61 903	292 002
TOTAL dépenses fonctionnement	55 000	56 650	58 350	60 100	61 903	292 002
Recettes fonctionnement						
Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016	

A/ Investissement 2012-2016

Le Grand Besançon poursuit sa politique d'aménagement de voies cyclables (2 M€) dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains.

B/ Fonctionnement 2012-2016

Le Grand Besançon finance le Pass LiberT Grand Besançon (292 K€), en partenariat avec APRR, dans le cadre des réductions tarifaires octroyées aux utilisateurs de l'A36 entre les gares de péages situées sur le Grand Besançon. Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2012 et ne devrait pas être renouvelé.

II. Budget Primitif 2012

Commission 2 Transports (budget principal)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
55 000 €	575 912 €	0 €	47 125 €
630 912 €		47 125 €	

A/ Investissement 2012

Les aménagements de voies cyclables (547 K€) concernent principalement la réalisation d'études et de travaux pour les itinéraires cyclables « Près des Vaux - Chalezeule », « Ecole Valentin - haltes ferroviaire » et « Itinéraire cyclable Serre les Sapins - Hauts du Chazal ».

Le solde de la subvention FNADT, au titre des itinéraires cyclables, est attendu pour un montant de 47 125 €.

B/ Fonctionnement 2012

Le financement de la convention APRR s'élève à 55 000 €. Cette convention s'achèvera en juillet 2012.

INFRASTRUCTURES BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2012-2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Entrée Est - AP-CP n°04.I	1 240 281	0	0	0	0	1 240 281
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Participation LGV 2 ème tranche (études acquisitions foncières)	326 585	0	0	0	0	326 585
Participation LGV 2 ème tranche (travaux)	0	0	1 600 000	1 700 000	1 700 000	5 000 000
Participation Infrastructures routières	1 557 708	0	0	0	1 500 000	3 057 708
Entrée Est - hors AP/CP	70 508	0	0	0	0	70 508
Eclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	156 900	0	0	0	0	156 900
TOTAL dépenses investissement	3 351 982	0	1 600 000	1 700 000	3 200 000	9 851 982
Recettes d'investissement						
	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Entrée Est- AP-CP n°04.I	2 334 975	0	0	0	0	2 334 975
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Eclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	41 806					41 806
TOTAL recettes investissement	2 376 781	0	0	0	0	2 376 781
Dépenses de fonctionnement						
	Budget 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Entretien voirie (hors espaces verts)	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	425 000
Eclairage Montboucons + SIEV	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	275 000
Gestion des voiries communautaires	17 000	7 000	7 000	7 000	7 000	45 000
Petits travaux divers	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
TOTAL dépenses fonctionnement	158 000	148 000	148 000	148 000	148 000	750 000
Recettes fonctionnement						
TOTAL recettes fonctionnement	0	0	0	0	0	0

A/ Investissement 2012 - 2016

Le Grand Besançon participe au financement (1,5 M€) du contournement routier sud-ouest (Voie des Mercureaux) jusqu'en 2012.

Par ailleurs, les aménagements définitifs de la RN273 de la section Tour de l'Amitié / Beure devraient faire l'objet d'une DUP d'ici 2014 (la DREAL a lancé les études en 2011). Le Grand Besançon étant partenaire de l'Etat sur ce projet, des crédits prévisionnels sont inscrits sur 2016 et 2017 dans l'hypothèse d'une participation au coût des travaux.

Les travaux relatifs à l'aménagement de l'Entrée Est se termineront en 2012. Hors AP/CP, des travaux de réparation seront réalisés suite à un accident sur le pont de Palente en 2011 soit 70,5 K€ (le remboursement de l'assurance est intervenu en 2011 à hauteur de 53 K€).

Le Grand Besançon finance également l'achat de matériel d'éclairage (lanternes, régulateurs de tensions) sur la voie des Montboucons (secteur Pont du sablier / Tours de l'Amitié). L'acquisition de ce matériel permettra de réaliser des travaux de mise en veilleuse de la rocade nord-ouest de Besançon et permettra de ce fait, de réaliser des économies d'énergie.

B/ Fonctionnement 2012 - 2016

Le Grand Besançon prend en charge les coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons, et son prolongement sur le secteur du SIEV entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75).

Le Grand Besançon poursuit le financement, par voie de convention, de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

II. Budget Primitif 2012

Commission 2 Infrastructures			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
158 000 €	3 351 982 €	0 €	2 376 781 €
3 509 982 €		2 376 781 €	

A/ Investissement 2012

La participation du Grand Besançon au financement du contournement routier sud-ouest (Voie des Mercureaux) s'élève à 1 557 708 € et celle de la LGV Rhin-Rhône (2^{ème} tranche) à 326 585 € pour la réalisation d'études de projet et d'aménagement ainsi que pour le financement d'acquisitions foncières (convention du 31 août 2011).

Sur l'opération aménagement de l'Entrée Est, les travaux des Marnières Nord seront réalisés pour un montant de 1 240 281 €. L'opération se terminera en 2012.

Des subventions pour la réalisation des aménagements routiers de l'Entrée Est sont attendues pour un montant de 2 334 975 € dont 2 181 K€ de participation de l'aménageur, 146 K€ du Conseil général et 8 000 € de subvention de la Commune de Chalezeule suite à la réalisation de dévoiement des réseaux Marnières Sud.

La mise de place de candélabres sur la voie des Montboucons pour 157 K€ sera financée à hauteur de 41 806 € par le SYDED (Syndicat mixte d'électricité du Doubs).

B/ Fonctionnement 2012

Les coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons et de son prolongement entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75) s'élèvent à 55 000 €.

Le financement de l'entretien des voiries communautaires est prévu pour un montant de 85 000 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Opération TCSP						
Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise - AP/CP n° 06.2	183 977	0	0	0	0	183 977
Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise, phase 2 - AP/CP n° 11.1	1 199 803	0	0	0	0	1 199 803
Réalisation de la première ligne de tramway - AP/CP n° 09.01	73 922 230	99 141 106	63 323 530	7 389 873	0	243 776 739
Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine AP/CP n° 10.1	4 728 620	1 173 916	0	0	700 000	6 602 536
Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte (études et travaux) - Création AP/CP n° 12.1	150 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	0	10 050 000
Opération Hors TCSP						
Acquisition de bus et matériel embarqué - AP/CP n° 06.1	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	8 509 823
Travaux de sécurité incendie du remisage couvert GNV du dépôt de Planoise	573 330	0	0	0	0	573 330
Travaux de mise aux normes de cours des dépôts	100 000	100 000	100 000	100 000	0	400 000
Travaux d'extension et de mise aux normes de la station de lavage de Planoise	0	360 000	0	0	0	360 000
Autres constructions (acquisitions mobilières)	218 395	80 000	80 000	40 000	70 000	488 395
Outils (matériel industriel)	87 200	30 000	30 000	30 000	30 000	207 200
Etudes	42 200	20 000	20 000	20 000	20 000	122 200
Co-voiturage	6 000	0	0	0	0	6 000
Pôles d'échange et voirie (dont accessibilité PMR)	208 530	300 000	300 000	300 000	250 000	1 358 530
TOTAL dépenses investissement	83 130 107	106 205 022	68 853 530	12 879 873	2 770 000	273 838 532
Recettes d'investissement						
Opération TCSP						
Réalisation de la première ligne de tramway - AP/CP n° 09.01	6 200 000	23 500 000	7 000 000	19 560 000	1 140 000	57 400 000
Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine AP/CP n° 10.1	2 213 400	1 475 600	0	1 475 600	0	5 164 600
TOTAL recettes investissement	8 413 400	24 975 600	7 000 000	21 035 600	1 140 000	62 564 600
Dépenses de fonctionnement						
Charges de personnel	1 216 293	1 252 781	1 290 365	1 329 076	1 368 948	6 457 462
dont personnel TCSP	697 606	718 534	740 090	762 292	392 581	3 311 102
Externalisation - Communication	400 000	400 000	50 000	0	0	850 000
DSP urbaine	21 100 000	21 376 000	22 444 000	24 061 000	24 425 000	113 406 000
Transports spéciaux, tarification intermodale	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000
Affrèteurs périurbains	6 750 000	6 962 963	7 206 667	7 458 900	7 719 962	36 098 492
Entretien bornes escamotables	45 000	42 300	42 300	42 300	42 300	214 200
Entretien et réparation des autres biens (urbain et périurbain)	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
Etudes	0	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
Subventions et fonds de concours : PEM Pôle Viotte : Opération comptable "Charges à étaler" : transfert en investissement par opérations d'ordre	763 500	561 000	854 065	500 000	0	2 678 565
Tramway : AE/CP						
dont fonds de concours : Opération comptable "Charges à étaler" : transfert en investissement par opérations d'ordre	1 430 845	50 000	50 000	0	0	1 530 845
Prestation services centraux Transports hors TCSP	61 400	61 400	61 400	61 400	61 400	307 000
Prestation services centraux TCSP	198 500	198 500	198 500	198 500	99 250	893 250
Remboursement de VT	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	725 000
Divers frais de fonctionnement dont électricité, eau, gardiennage SPIC et tarification	298 500	292 500	292 500	292 500	292 500	1 468 500
Frais liés au TCSP	122 000	123 830	125 687	127 573	50 000	549 090
Service auto-partage	15 000	0	0	0	0	15 000
Subventions à la centrale d'information régional MOTLIB	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Co-voiturage	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Frais de gestion du PEM BFC TGV	15 500	16 043	16 604	17 185	17 787	83 118
Dépenses imprévues	10 000,00	0	0	0	0	10 000
TOTAL dépenses fonctionnement	32 826 538	31 772 317	33 067 088	34 523 434	34 512 147	166 701 523
Recettes fonctionnement						
Billetterie	273 650	273 650	273 650	273 650	273 650	1 368 250
Support publicitaire	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	650 000
DGD	290 962	290 962	290 962	290 962	290 962	1 454 810
Co-voiturage	8 800	4 000	4 000	4 000	4 000	24 800
Prestation transport scolaire	3 017 456	3 017 456	3 017 456	3 017 456	3 017 456	15 087 280
VT (taux à 1,80%)	30 308 242	31 520 571	32 781 394	34 092 650	35 456 356	164 159 213
TOTAL recettes fonctionnement	34 029 110	35 236 639	36 497 462	37 808 718	39 172 424	182 744 353

Soit un projet tramway (AP +AE) de 261,8 M€ au total, valeur 2015 dont 245,3 M€ de dépenses à réaliser sur 2012-2016

Les principales dépenses sont :

- la DSP des lignes urbaines GINKO prenant en compte son actualisation sur la durée de la période,
- les marchés d'affrètement GINKO sur les 58 communes périurbaines, prenant en compte leur actualisation sur la durée de la période,
- l'acquisition de bus et matériels embarqués, pour répondre au programme pluriannuel d'investissement défini contractuellement dans la DSP ainsi que l'acquisition de girouettes à LED,
- la réalisation du projet de 1^{ère} ligne de Tramway de Besançon sur l'ensemble de la période,
- la poursuite de l'aménagement de la phase 2 de l'extension du dépôt GINKO de Planoise,
- l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire Nord et la réalisation de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin en 2012 (halte + réaménagement du parking du centre d'activités de loisirs),
- Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte.

II. Budget Primitif 2012

Commission 2 Budget annexe Transports (HT)*				
	DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	32 826 538 €	83 130 107 €		
fonds de concours retraités	31 395 693 €	84 560 952 €	34 029 110 €	8 413 400 €
Total	115 956 645 €		42 442 510 €	

**hors frais financiers, subvention d'équilibre, recours à l'emprunt*

Argumentaires BP : cf. partie II 2) a

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2012 2016.

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Projets en mode de gestion AP/CP						
Capitalisation de la SEM d'immobilier d'entreprises du Grand Besançon - AP/CP	258 033	0	0	0	0	258 033
Projets en mode de gestion RàR						
TIMM	40 805	35 000	35 000	35 000	35 000	180 805
Contribution extension ENSMM (CPEP)	100 000	250 000	150 000	0	0	500 000
Contribution à l'Institut Fédératif du Cancer	100 000	1 000 000	500 000	400 000	0	2 000 000
TEMIS sciences (CPEP)	300 000	200 000	0	0	0	500 000
Temis 1: TEMIS/ PSI, avances et acomptes	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000
Temis 1: Subvention d'équipement (rachat de réseaux eau et assainissement)	83 714	60 000	60 000	60 000	60 000	323 714
Temis 2: Pôle Santé, avances et acomptes	0	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
Temis 2: Pôle Santé, subvention d'équipement	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	625 000
Temis 2: Pôle Santé, achat des voiries	0	0	1 200 000	1 200 000	1 250 000	3 650 000
Pépinières de Palente	24 657	20 000	20 000	20 000	20 000	104 657
FIE et autres subventions	480 000	330 000	330 000	330 000	330 000	1 800 000
Réseau LUMIERE (cablage)	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000
Marnières	70 000	450 000	5 520 000	150 000	100 000	6 290 000
Portes de Vesoul	845 828	0	0	760 000	500 000	2 105 828
Noret 2	60 000	495 000	495 000	0	0	1 050 000
Marchaux Chaudfontaine	70 000	0	0	0	0	70 000
Pôle TGV gare nouvelle Auxon	930 000	0	0	0	0	930 000
Ecopolis	2 500	0	0	0	0	2 500
Société publique locale	28 000	0	0	0	0	28 000
Techno centre/ Data Center	45 000	45 000	0	0	0	90 000
Projets de santé- vieillissement	50 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 450 000
Aérodrome Dole/ Tavaux	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 050 000
Requalification des espaces d'activités et de locaux d'activités dégradés	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 500 000
SMAIBO	3 868 987					3 868 987
TOTAL dépenses investissement	8 452 524	4 630 000	10 055 000	4 700 000	4 040 000	31 877 524
Recettes d'investissement						
Temis 2: Pôle Santé, remboursement des avances de la Sedd (rachat de voirie)	0	0	750 000	700 000	700 000	2 150 000
Marnières	0	0	0	5 520 000	0	5 520 000
Pôle TGV gare nouvelle AUXON	0	70 000	100 000	130 000	100 000	400 000
Temis Psi: remboursement des avances	83 714	60 000	60 000	60 000	60 000	323 714
TOTAL recettes investissement	83 714	130 000	910 000	6 410 000	860 000	8 393 714
Dépenses de fonctionnement						
TEMIS / PSI	110 000	1 094 753	110 000	110 000	110 000	1 534 753
Zone de Mamirolle	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	95 000
Noret 2	15 000	15 000	20 000	30 000	0	80 000
Marchaux Chaudfontaine	0	0	0	200 000	400 000	600 000
Syndicat mixte Lumière	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Marnières	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Gare TGV Auxon	2 015 000	440 000	540 000	280 000	230 000	3 505 000
Aérodrome Dole Tavaux	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000	105 000
Soutien à la compétitivité	360 000	380 000	350 000	380 000	380 000	1 850 000
Stratégie de développement économique	190 000	285 900	315 900	315 900	315 900	1 423 600
ZFU + SAP	74 100	74 100	74 100	74 100	74 100	370 500
PLIE: subvention	273 617	284 126	289 800	295 644	301 663	1 444 850
Mission locale jeunes	266 116	266 116	181 116	181 116	181 116	1 075 580
Très petites entreprises	90 000	95 000	95 000	95 000	95 000	470 000
Portes de Vesoul	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Requalification de zones	30 000	100 000	100 000	150 000	150 000	530 000
Technocentre	140 000	190 000	190 000	190 000	10 000	720 000
Pôle gérontologie E Santé	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
Ecopole (projet F RTP)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Actions en faveur de l'emploi	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000
FIE	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Espace de sensibilisation technologique sur le futur parc Besançon FC TGV	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Aide aux projets innovants au titre du Grand emprunt	400 000					400 000
TOTAL dépenses fonctionnement	5 769 783	5 373 945	4 414 866	4 450 710	4 396 729	24 406 033
Recettes fonctionnement						
Pépinière de Palente	137 000	137 000	137 000	137 000	137 000	685 000
TIMM	241 000	241 000	241 000	241 000	241 000	1 205 000
SM2E	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	8 500
Andiers	678	678	678	678	678	3 390
PLIE	183 617	189 126	194 800	200 644	206 663	974 850
Mission locale jeunes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
Porte de Vesoul	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	9 500
Augmentation du capital de la SEDD + reversement MIPIM	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Location fibre noire	27 000	35 000	0	0	0	62 000
TOTAL recettes fonctionnement	673 895	687 404	658 078	663 922	669 941	3 353 240

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

41/65

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a officialisé, en mars 2010, sa stratégie de développement économique : « Grand Besançon 2015, entrepreneurial, technologique et tertiaire »

Les élus ont fixé 3 priorités à décliner en actions opérationnelles sur les champs du développement économique, de l'aménagement et de l'emploi :

- ancrer les talents et accompagner le développement des entreprises,
- développer une offre immobilière et foncière diversifiée et les infrastructures associées,
- soutenir la recherche, l'innovation et la formation.

Ceci avec une ambition forte : développer dans la durée de la richesse, économique, culturelle, sociale, environnementale, pour le territoire et ses habitants

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit en 2010, mais plus encore en 2011 à renforcer nos actions en matière d'accompagnement des entreprises, de soutien au développement de l'emploi (par exemple via la cellule emploi tramway) et de gestion durable de notre offre immobilière et foncière. Ce travail a abouti à la concrétisation de 20 projets d'entreprises en 2011, à l'accueil au sein de la cellule emploi tramway de près de 300 personnes sans qualification, et à la réfection de plusieurs locaux d'activités dégradés avec l'appui de nos SEM ou de promoteurs privés.

L'objectif est bien pour le Grand Besançon, malgré un contexte économique tendu, de contribuer fortement à maintenir la dynamique de développement de son territoire en créant, à son échelle, les conditions nécessaires à la réalisation de projets.

II. Budget Primitif 2012

Commission 3 Economie, aménagement, emploi			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
5 769 783 €	8 452 524 €	673 895 €	83 714 €
14 222 307 €		757 609 €	

Il s'agit donc en 2012 de permettre au Grand Besançon :

- de soutenir la réalisation de nos projets de Parcs d'activité :
 - poursuite de la commercialisation du Parc de l'Echange (tranche 3) sur le SMAIBO, alors même qu'un projet d'implantation d'entreprise va générer la vente immédiate de 8ha ; si nous ne dotons pas le SMAIBO de fonds supplémentaires en 2012, il ne pourra pas mener les travaux d'aménagement de l'ensemble du site nécessaire à cette implantation,
 - versement anticipé d'une partie de nos participations à l'aménagement de la future ZAC d'Auxon,
- de se doter de moyens supplémentaires de soutiens aux projets de recherche, développement et transfert de technologie qui auront été retenus dans le cadre des appels à projets lancés au titre du chantier national Investissements d'Avenir,
- de permettre le soutien renforcé à l'implantation d'entreprises dont nous avons accompagné en 2011 la formalisation du projet de développement via une enveloppe FIE supplémentaire,
- de poursuivre et accélérer la structuration de filières ciblées : santé, tic/environnement, aéronautique, horlogerie-luxe.

A/ Investissement 2012

Une subvention sera versée au SMAIBO à hauteur de 3,9 M€ afin de permettre l'accueil et l'implantation d'un projet sur 8 ha et surtout le maintien des capacités du SMAIBO à proposer en continu des espaces d'implantations en engageant dès à présent la phase 3.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

42165

Le Grand Besançon poursuit l'aménagement des zones d'activités Portes de Vesoul (846 K€), Marnières (70 K€) et nouvelle gare TGV Auxon (930 K€).

Il versera des subventions d'équipement au titre du Fonds d'Intervention Economique (480 K€ dont 150 K€ de restes à réaliser) et au titre de Temis Pole Santé (125 K€).

La contribution au syndicat mixte Lumière s'élève à 210 K€ (développement du très haut débit notamment), celle au SM PSI à 110 K€ et celle au SM de l'aérodrome Dole / Tavaux à 150 K€.

La prise en compte des problématiques environnement/énergie en tant qu'élément décisif de notre attractivité future devra nous amener à retravailler notre politique d'aménagement ainsi 500 K€ sont prévus au titre de la requalification de zones.

B/ Fonctionnement 2012

La politique de soutien à la compétitivité s'élève en 2012 à 360 K€ et les actions en faveur de l'emploi à 90 K€.

Le budget 2012 relatif à la stratégie économique s'élève à 190 K€ et permettra de financer l'appui à la création d'entreprises, la prospection en direction d'entreprises ciblées dans des secteurs prioritaires (aéronautique, TIC/environnement, santé, horlogerie-luxe).

Une participation à l'aménageur de la gare nouvelle Auxon sera versée à hauteur de 2 M€ au titre de notre participation d'équilibre à ce projet.

Le Grand Besançon verse des contributions aux syndicats, dont 561 K€ au SMAIBO, 110 K€ au SMPSI, 5 K€ au SM Lumière et 25 K€ au SM de l'aéroport Dole Tavaux.

La gestion de Temis innovation et de la Pépinière de Palente s'élèvent respectivement à 553 K€ et 318 K€. Des recettes sont attendues à hauteur de 241 K€ et 137 K€.

Pour la première année, des subventions de fonctionnement seront versées au titre du FIE (100 K€).

Le PLIE et la Mission Locale seront soutenus au titre de l'action qu'ils mènent en matière d'appui à l'insertion et à l'emploi de publics jeunes et adultes en difficultés de notre territoire.

Par ailleurs de nouveaux projets sont inscrits au BP 2012 :

- espace de sensibilisation technologique sur le futur parc Besançon FC TGV (100 K€),
- aide aux projets innovants au titre du Grand emprunt (400 K€),

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Remboursement Emprunt	210 573	562 427				773 000
Opération emprunt revolving	773 000					773 000
Opérations d'ordre	30 280	104 875				135 155
TOTAL dépenses d'investissement	1 013 853	667 302	0	0	0	1 681 155
Recettes d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Opération emprunt revolving	773 000					773 000
Résultat N-1	35					35
Opérations d'ordre	240 818	682 323				923 141
Total recettes d'investissement	1 013 853	682 323	0	0	0	1 696 176
Dépenses de fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Etudes	3 140	4 710	0	0	0	7 850
Travaux	10 000	42 727	0	0	0	52 727
Frais financiers	2 000	5 000	0	0	0	7 000
Opérations d'ordre	242 818	687 323	0			930 141
TOTAL dépenses de fonctionnement	257 958	739 760	0	0	0	997 718
Recettes fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Ventes	190 000	530 306	0	0	0	720 306
SUBVENTION D'EQUILIBRE calculée en fonction de l'échéancier des ventes	35 678	99 579				135 257
Opérations d'ordre	32 280	109 875	0			142 155
TOTAL recettes de fonctionnement	257 958	739 760	0	0	0	997 718

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.

II. Budget Primitif 2012

Commission 3 Budget annexe Zone du Noret			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
15 140 €	0 €	190 000 €	35 €
15 140 €		190 035 €	

Argumentaires BP : cf. partie II 2) c

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Remboursement Avances au budget principal		100 874				100 874
Opérations d'ordre	671 214	230 604				901 818
TOTAL dépenses d'investissement	671 214	331 478	0	0	0	1 002 692
Recettes d'investissement						
Recettes d'investissement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Avances du budget principal	60 414					162 938
Opérations d'ordre	610 800	461 208				1 072 008
Total recettes d'investissement	671 214	461 208	0	0	0	1 132 422
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Acquisitions terrains	45 298					45 298
Etudes	21 266					21 266
Travaux	299 250					299 250
Opérations d'ordre	610 800	461 208				1 072 008
TOTAL dépenses de fonctionnement	976 614	461 208	0	0	0	1 437 822
Recettes fonctionnement						
Recettes fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Ventes	305 400	230 604				536 004
Opérations d'ordre	671 214	230 604				901 818
TOTAL recettes de fonctionnement	976 614	461 208	0	0	0	1 437 822

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création en décembre 2011.

II. Budget Primitif 2012

Commission 3 Budget annexe Portes de Vesoul			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
365 814 €	0 €	305 400 €	0 €
365 814 €		305 400 €	

**hors frais financiers, avances du budget principal, emprunt revolving*

Argumentaires BP 2012 : cf partie II 2 d

COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

I. PPIF 2012-2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont R&R)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
La Malate AP/CP 044	508 097	0	0	0	0	508 097
Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre AP/CP	100 000	75 000	75 000	0	0	250 000
<i>Projets en mode de gestion R&R</i>						
Dépollution de la friche industrielle de Montferland-Le-Château	15 000	45 000	45 000	45 000	45 000	195 000
Entretien plateforme bois	0	10 000	0	10 000	0	20 000
Centre de villages (FDC)	250 461	150 000	150 000	150 000	150 000	858 461
Pépinières d'activités maraîchères	100 000	100 000	150 000	0	0	350 000
Plan Climat Energie Territorial	209 299	100 000	100 000	100 000	100 000	609 299
TOTAL dépenses d'investissement	1 190 857	480 000	520 000	305 000	295 000	2 790 857
<i>Recettes d'investissement</i>						
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
La Malate AP/CP 044	101 255	0	0	0	0	101 255
<i>Projets en mode de gestion R&R</i>						
Pépinières d'activités maraîchères: nouveau projet		20 000	20 000			40 000
Total recettes d'investissement	101 255	20 000	20 000	0	0	141 255
<i>Dépenses de fonctionnement</i>						
Plan Climat Energie Territorial	167 000	140 000	140 000	140 000	140 000	727 000
Biodiversité	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Action de sensibilisation à l'environnement	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	90 000
Fleurissement	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Charges d'exploitation plateforme bois	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Agriculture SAUGE	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Qualité de l'air (ATMO)	187 500	198 000	204 000	209 000	214 000	1 012 500
Lutte contre les nuisances sonores	25 000	20 000	10 000	0	0	55 000
Cotisations et frais divers	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Traitement publicité entrées d'agglomération + divers	20 000	0	20 000	0	0	40 000
Entretien de la passerelle de la Malate	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Charte paysagère des collines du Doubs	25 000	25 000	25 000	10 000	0	85 000
Familles actives pour le Climat	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Pépinières d'activités maraîchères	0	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
Agence Locale de l'Energie	15 000	80 000	80 000	80 000	80 000	335 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	599 500	652 000	668 000	628 000	623 000	2 664 500
<i>Recettes fonctionnement</i>						
Plan climat energie territoire (agenda 21)	119 318	60 000	60 000	60 000	60 000	359 318
Revente électricité solaire	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Qualité de l'air (ATMO)	163 000	168 000	173 000	179 000	184 000	867 000
Action de sensibilisation à l'environnement		4 400	4 400	4 400	4 400	17 600
Entretien plateforme bois	6 000	10 000	10 000	11 000	11 000	48 000
Familles actives pour le Climat	20 000	0	0	0	0	20 000
Recettes au titre du Conseil en énergie partagée	34 000	45 000	17 000	0	0	96 000
Lutte contre les nuisances sonores	0	10 000	5 000	0	0	15 000
TOTAL recettes de fonctionnement	344 318	299 400	271 400	256 400	261 400	1 432 918

A/ Investissement 2012-2016

Il est prévu de clôturer les projets d'investissement tels que la requalification de l'entrée de Morre et la Passerelle de la Malate.

Deux fonds d'aide aux communes sont également prévus : la poursuite du Fonds Centre de Village qui intègre désormais les projets de la Charte paysagère et la création d'un nouveau fonds d'aide pour l'isolation et les énergies renouvelables qui entre dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

La politique agricole, qui se traduisait essentiellement par des actions d'animation en fonctionnement, nécessite des crédits d'investissement pour la concrétisation du projet de pépinière d'activités maraîchères.

B/ Fonctionnement 2012-2016

Le rôle d'animation du Grand Besançon se confirme pour la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, appuyé par l'éligibilité des projets communaux au Fonds Centre Village.

Les partenariats avec ATMO Franche-Comté et le Conservatoire Botanique se poursuivent.

Les politiques de traitement de la publicité en entrée d'agglomération, de sensibilisation à l'environnement et l'opération fleurissement se poursuivent également.

Enfin, le Plan Climat Energie Territorial entre en phase de mise en œuvre, notamment avec l'inscription de crédits pour le soutien à l'Agence Locale de l'Energie.

A noter que les crédits relatifs au PCET figurent sur plusieurs commissions et notamment sur l'Habitat.

II. Budget Primitif 2012

Commission 4 Développement durable, environnement et cadre de vie			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
588 500 €	1 190 857 €	344 318 €	101 255 €
1 779 357 €		445 573 €	

A/ Investissement 2012

Il est prévu de mettre en place en 2012, dans le cadre du Plan Climat, un fonds de soutien aux communes dans leurs projets d'isolation et de développement d'énergies renouvelables (100 K€).

Le Fonds Centre de Village se poursuit avec un budget 2012 de 258 K€.

Pour favoriser l'installation et la formation de maraîchers sur l'agglomération, le Grand Besançon a prévu l'achat de terrain et les premiers aménagements d'une pépinière d'activités maraîchères (100 K€).

Les opérations de requalification de l'entrée d'agglomération à Morre (100 K€) et de dépollution de la friche industrielle de Montferrand-le-Château (15 K€) se poursuivent.

Les derniers paiements relatifs à l'aménagement de Malate seront effectués en 2012, soit 508 097 € (notamment 415 K€ de maîtrise d'œuvre, 50 K€ pour le règlement d'une réclamation de l'entreprise CB RTP au titre d'un renforcement des fondations spéciales en rives droites, 31 K€ pour l'étude et la fabrication/pose des panneaux de lecture du paysage sur le site de la Malate).

B/ Fonctionnement 2012

Le BP 2012 permettra, une fois le Plan Climat Energie Territorial adopté en début d'année, la réalisation d'une étude d'approvisionnement du territoire en bois-énergie, une réflexion sur la vulnérabilité énergétique et climatique et la certification Cit'ergie de la politique énergétique (167 K€).

En vertu de sa compétence de surveillance de la qualité de l'air, le Grand Besançon poursuit son soutien à ATMO Franche-Comté (187 K€).

Par ailleurs, le Grand Besançon engage un partenariat avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE) pour l'animation de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs (25 K€), il poursuit avec le Conservatoire Botanique l'inventaire des habitats naturels du territoire et met l'accent sur la connaissance du foncier en matière d'agriculture péri-urbaine. Parallèlement, il poursuit les actions en matière de traitement de publicité en agglomération (20 K€), de fleurissement (20 K€), de sensibilisation à l'environnement (16 K€) et familles actives pour le climat (30 K€).

Enfin, le Grand Besançon prévoit de soutenir dès 2012 (15 K€) l'Agence Locale de l'Energie qui pourrait voir le jour en fin d'année.

COMMISSION 5 : CULTURE, TOURISME, SPORTS

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Projets en mode de gestion AP/CP						
Equipements fluviaux - AP/CP n°04.6	100 334	158 528	317 725	0	0	576 587
Projets en mode de gestion RàR						
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	1 148	50 000	50 000	50 000	0	151 148
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites)	27 285	8 400	8 400	8 400	8 400	60 885
Circuits pédestres et VTT	112 656	0	0	0	0	112 656
SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
Valorisation du patrimoine (fonds de concours VB plan de gestion UNESCO)	170 800	148 409	143 489	22 825	0	485 523
Equipements culturels, sportifs et touristiques de secteurs (fonds de concours)	50 000	60 000	60 000	60 000	60 000	290 000
TOTAL dépenses d'investissement	493 223	456 337	610 614	172 225	99 400	1 831 799
Recettes d'investissement						
Projets en mode de gestion AP/CP						
Equipements fluviaux - AP/CP n° 04.6	0	76 500	56 250	56 250		189 000
Projets en mode de gestion RàR						
Circuits pédestres et VTT	7 485	0	0	0	0	7 485
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	0	15 000	15 000	15 000	0	45 000
TOTAL recettes d'investissement	7 485	91 500	71 250	71 250	0	241 485
Dépenses de fonctionnement						
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites)	130 903	135 903	140 903	145 903	145 903	699 515
Circuits pédestres et VTT (entretien et promotion)	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
SM maisons comtoises Nancray (contribution)	340 000	340 000	340 000	340 000	340 000	1 700 000
Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation	130 000	135 000	155 000	160 000	180 000	760 000
Manifestations/actions cult. et sportives (fonds d'aides)	69 000	69 000	62 000	69 000	49 000	318 000
Animation des acteurs du patrimoine	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Etablissement public Citadelle	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Office de Tourisme	80 000	85 000	90 000	100 000	100 000	455 000
Divers (cotisation, divers)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Développement des activités et de l'événementiel culturels, sportifs, de loisirs le long de la voie d'eau en saison estivale	20 000	20 000	25 000	30 000	30 000	125 000
Contribution du CRR et des écoles de musique à l'animation culturelle en période de vacances scolaires	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Actions de sensibilisation et d'accompagnement au développement touristique (porteurs de projet, tourisme participatif)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	867 903	882 903	910 903	942 903	942 903	4 547 515
Recettes fonctionnement						
Gestion port d'agglomération	52 400	57 800	62 800	67 800	67 800	308 600
TOTAL recettes de fonctionnement	52 400	57 800	62 800	67 800	67 800	308 600

Sur la durée du PPIF, la compétence CTS poursuit son action dans le cadre du schéma développement touristique validé en 2010 et de la politique d'enseignement musical révisée fin 2009. Deux politiques sont cependant prioritaires : le tourisme fluvial et le soutien aux écoles de musiques.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

49/65

A/ Investissement 2012-2016

Concernant le tourisme fluvial, un financement d'équipements complémentaires sur le port d'agglomération permettra d'optimiser son fonctionnement, de répondre à la hausse de la fréquentation continue depuis 2009 et de favoriser le développement d'activités. Ces efforts vont de paire avec un travail d'animation et de coordination des acteurs de la vallée du Doubs mené par le Grand Besançon en lien avec le Comité Régional du Tourisme et le Grand Dole.

B/ Fonctionnement 2012-2016

Il est proposé de renforcer la ligne « soutien aux écoles de musique » en priorisant encore davantage les écoles intercommunales, dans l'objectif d'encourager et d'accompagner la structuration de cet enseignement à l'échelle des secteurs.

Les autres actions se poursuivent chaque année sur la durée du PPIF : l'aménagement de circuits pédestres et VTT, la réalisation d'aires de camping-cars (sauf 2012), le financement du Musée de Nancray, le soutien renforcé à l'Office de Tourisme de Besançon, le financement du plan de gestion des fortifications Vauban, l'animation du réseau des écoles de musique, les fonds d'aide "manifestations" et « équipements » (sauf en 2012).

Il est à noter que le port d'agglomération étant à compter de 2012 assujetti à la TVA, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en HT.

II. Budget Primitif 2012

Commission 5 Tourisme, culture et sports (Budget principal)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
867 903 €	493 223 €	52 400 €	7 485 €
1 361 126 €		59 885 €	

A/ Investissement 2012

Concernant le port d'agglomération, la réalisation du point de ravitaillement en carburant est prévue sur 2012 ainsi que les études et la maîtrise d'œuvre pour le local d'accueil à Deluz (100 K€).

Compte tenu de la priorité donnée à ces aménagements, le budget 2012 ne prévoit pas de crédits pour les aires de camping-cars, ni de nouvelle enveloppe pour le fonds d'aide équipements (50 K€ de RàR 2011).

En revanche, la mise en œuvre des circuits pédestres et VTT se poursuit avec l'aménagement en 2012 des circuits du secteur « vallée du Doubs » (113 K€).

Le soutien au plan de gestion des fortifications Vauban de la Ville (171 K€) et celui au Musée de Nancray (31 K€) sont poursuivis également.

B/ Fonctionnement 2012

L'enveloppe en faveur du réseau d'enseignement musical est augmentée de 40 K€ (130 K€) pour renforcer le soutien aux écoles qui satisferont aux critères « d'école intercommunale ».

La contribution au fonctionnement du Musée de Nancray est maintenue au même niveau que 2011 (340 K€).

Les frais de gestion du port d'agglomération (131 K€) sont augmentés du fait de l'achat du carburant, compensé par le produit de la vente inscrit en recette.

Des subventions dans le cadre de partenariats 2012 à établir avec l'Office de Tourisme (80 K€) et la Citadelle (50 K€) de Besançon seront versées.

La politique de soutien et d'animation du réseau de l'enseignement musical est également poursuivie (10 K€), ainsi que le fonds d'aide "manifestations" (69 K€). L'animation de la rivière, l'implication du réseau dans l'animation musicale estivale sont enfin encouragées (30 K€).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

50/65

BUDGET ANNEXE CRR

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	17 482 067	2 587 968	785 655	0	0	20 855 690
Parc instrumental- AP/CP n° 12.2	405 880	216 000	55 000	0	0	676 880
<i>Projets en mode de gestion RôR</i>						
Instruments renouvellement	0	0	0	35 000	35 000	70 000
Mobilier, informatique, véhicule	117 012	1 500	1 500	1 500	1 500	123 012
Grosses réparations bâtiments	7 500	15 000	15 000	15 000	15 000	67 500
dépenses imprévues	10 000					10 000
TOTAL dépenses investissement	18 022 459	2 820 468	857 155	51 500	51 500	21 803 082
Recettes d'investissement						
	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	11 541 696	4 731 655	1 326 993	0	0	17 600 344
FCTVA	2 075 000	1 233 000	10 000	7 200	7 200	3 332 400
TOTAL recettes investissement	13 616 696	5 964 655	1 336 993	7 200	7 200	20 932 744
Dépenses de fonctionnement						
	Budget 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Charges de personnel	4 377 863	4 685 509	5 212 400	5 403 689	5 559 799	25 239 260
Charges à caractère générale non ventilables	227 016	413 059	413 103	413 148	413 148	1 879 474
Actions pédagogique	94 700	114 700	119 700	119 700	119 700	568 500
Actions culturelles	37 500	57 500	57 500	57 500	57 500	267 500
Prestations des services centraux	115 000	205 000	205 000	205 000	205 000	935 000
Dépenses CAC maintenance / versement à la Région (FRAC)	0	130 000	130 000	130 000	130 000	520 000
Cité des arts	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
Dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	10 000
TOTAL dépenses fonctionnement	4 878 079	5 621 768	6 153 703	6 345 037	6 501 147	29 499 734
Recettes fonctionnement						
	Budget 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	276 860	285 166	293 721	302 532	311 608	1 469 887
Recettes internes (locations instruments, salle,électricité...)	21 000	51 170	51 342	51 515	51 990	227 017
Recettes externes (subventions finançant charges de personnel)	562 900	562 900	562 900	562 900	562 900	2 814 500
Recettes CAC Café-Brasserie / refacturation maintenance à la Région (FRAC)	0	203 000	203 000	203 000	203 000	812 000
TOTAL recettes fonctionnement	860 760	1 102 236	1 110 963	1 119 947	1 129 498	5 323 404

Le PPIF 2012-2016 porte sur la livraison et la mise en service de la Cité des Arts et sur la mise en œuvre du projet d'établissement 2010-2016 du CRR validé par le Conseil communautaire de mars 2011.

En termes d'investissement, il est prévu une livraison du bâtiment de la Cité des Arts pour l'automne 2012. Le montant de l'AP reste inchangé. Les montants des CP en recettes et en dépenses sont réajustés au regard des réalisations 2011.

Parallèlement, il est proposé de créer une AP/CP « Parc instrumental » d'un montant total de 677 K€, dans laquelle il est prévu une remise à niveau du parc instrumental.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le PPIF 2012-2016 poursuit dans la mise en œuvre de moyens permettant le développement de nouveaux départements, la mise en place d'une saison culturelle, le développement de la sensibilisation, le renforcement de l'administration du CRR et la gestion du futur bâtiment.

A noter une évolution des dépenses à compter de 2013 du fait de postes Pôle des Moyens Techniques supplémentaires (2,5 ETP) nécessaires à la gestion du bâtiment qui seront facturés par le budget général au budget annexe.

Par ailleurs, les flux financiers entre la CAGB, la Région et le FRAC sont introduits pour :

- les coûts de gestion du bâtiment : financement CAGB (dépenses) et remboursement de la Région (recettes),
- les RH mutualisées (accueil) : financement CAGB (dépenses) et remboursement par la Région ou le Frac (recettes),
- l'exploitation de la cafétéria : encaissement des recettes par la CAGB et reversement à la Région.

En recettes, la Région Franche-Comté s'est engagée à apporter une aide en fonctionnement du CRR de 200 000 €/an à compter de 2012 et le Département du Doubs s'est dit prêt à réviser sa contribution (54 K€) à compter de l'entrée en fonction de la Cité des Arts.

II. Budget Primitif 2012

Commission 5 Budget annexe CRR *			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
4 878 079 €	18 022 459 €	860 760 €	13 616 696 €
22 900 538 €		14 477 456 €	

**hors frais financiers, subvention d'équilibre, recours à l'emprunt, provision*

Argumentaires BP 2012 : cf. partie II 2 b)

COMMISSION 6 : PROSPECTIVE, PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône	113 138	0	0	0	0	113 138
Valorisation du quartier culturel			500 000	500 000		1 000 000
TOTAL dépenses investissement:	113 138	0	500 000	500 000	0	1 113 138
Recettes d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
AUDAB	400 000	403 000	403 000	403 000	403 000	2 012 000
Contribution au Syndicat Mixte SCoT	333 000	325 000	325 000	325 000	325 000	1 633 000
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Contribution au Syndicat Mixte Besançon Franche Comté TGV	35 000	175 000	175 000	175 000	175 000	735 000
Contractualisations - Prospective	75 000	80 000	85 000	85 000	85 000	410 000
Evaluation / Qualité externe	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	145 000
Valorisation du quartier culturel	60 000	35 000	40 000	40 000	40 000	215 000
Esimec	20 000	10 000	0	0	0	30 000
CDP + autres	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	160 000
TOTAL dépenses fonctionnement:	994 000	1 099 000	1 099 000	1 099 000	1 099 000	5 390 000
Recettes fonctionnement	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
Esimec	15 500	10 000	0	0	0	25 500
TOTAL recettes fonctionnement	15 500	10 000	0	0	0	25 500

A/ Investissement 2012-2016

La convention entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon relative à l'arrivée du TGV se terminera en 2012 avec la conclusion des études sur le site Viotte.

La création d'une pépinière d'entreprises créatives et culturelles est prévue dans le cadre de la valorisation du quartier culturel, sur la période 2014 -2015, pour un coût estimé à 1 M€ et une surface de 500 m².

B/ Fonctionnement 2012-2016

I. Prospective et évaluation

Autour du Pôle Stratégie et territoire (PST), la commission n°6 doit asseoir durablement deux missions nécessaires au Grand Besançon dans un contexte de mutation et de réformes :

- la redéfinition et l'adaptation permanente de ses politiques publiques au regard de l'évaluation et d'une analyse constante de la situation, des enjeux (prospective) et des besoins ;
- la construction et l'animation d'une stratégie de coopération globale: lancement ou poursuite des projets de pôles métropolitains : Centre Franche-Comté (Dole Vesoul Pontarlier, Lons-le Saulnier) et Dijon-Besançon mais aussi poursuite et repositionnement des autres coopérations (Métropole Rhin-Rhône, Suisse et autres coopérations bilatérales).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

53/65

Dans ce contexte, le CDP et les démarches de contractualisation, d'évaluation mais aussi d'études avec l'AudaB doivent contribuer à appuyer ces deux missions tout en facilitant une meilleure prise en compte des problématiques de la Ville, notamment dans le cadre de la réflexion commune Prospective 2030.

Le syndicat mixte Besançon Franche Comté TGV est appelé à jouer un rôle clé dans le développement et l'aménagement autour du TGV, le Grand Besançon assure une contribution significative dans la pérennisation et l'intervention de cette structure. Le travail poursuivi en 2012 devra contribuer à sa mise en œuvre à partir de 2013.

Le projet de valorisation du quartier culturel émerge comme un projet phare porté par le PST, qui vise à développer les industries créatives sur l'agglomération de Besançon et voir dans quelle mesure elles peuvent contribuer à renforcer l'émergence du quartier culturel autour des Prés-de-Vaux.

II. Budget Primitif 2012

Commission 6 Prospective, préparation et accompagnements des grands projets			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
994 000 €	113 138 €	15 500 €	0 €
1 107 138 €		15 500 €	

A/ Investissement 2012

Dans le cadre de l'arrivée du TGV, le Grand Besançon a conventionné avec la Ville de Besançon pour la conduite des études du projet d'aménagement du site Viotte (113 138 €).

B/ Fonctionnement 2012

L'année 2012 sera particulièrement orientée vers les projets de Prospective 2030 entre la Ville de Besançon et le Grand-Besançon, de Besançon 2030 et par la redéfinition de la stratégie d'agglomération ainsi que par la construction progressive des deux pôles métropolitains.

Les volets Prospective, évaluation et qualité contribueront à l'accompagnement de la Prospective 2030. L'année 2012 sera l'année de la mise en application du SCOT, de ses outils de suivi et d'évaluation et les débuts de la réflexion sur l'enjeu de la « grenellisation » du SCoT (333 K€ de contribution).

Concernant le syndicat mixte de la nouvelle gare TGV, la mise en place d'un outil de développement opérationnel autour de la nouvelle gare TGV engagée en 2011 sera poursuivie en 2012 (35 K€). Cet outil devrait prendre la forme d'un syndicat mixte qui prendra dans un premier temps une compétence en matière d'études.

Le projet de valorisation du quartier culturel (60 K€) entrera dans une phase de définition opérationnelle qui mêlera réflexion sur le développement des industries créatives, projet de valorisation des sites des Prés-de-Vaux et du centre ville, et démarche d'accompagnement en matière de formation professionnelle (projet européen ESIMEC).

COMMISSION 7 : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

HABITAT

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Projets en mode de gestion AP/CP						
Subventions PLH	1 834 614	1 683 337	1 832 667	989 825	837 516	7 177 959
Aides à la pierre déléguées	1 225 480	671 126	456 816	0	0	2 353 422
Projets en mode de gestion RàR						
Subventions propriétaires privés	646 630	625 000	725 000	625 000	625 000	3 246 630
Aides acquisitions foncières- surcharge foncière	15 128	0	0	0	0	15 128
Participation Etudes Habitat des communes	16 450	10 000	10 000	10 000	10 000	56 450
Soutien à la réhabilitation dans le parc public	589 513	1 050 000	1 050 000	850 000	850 000	4 389 513
Soutien à l'accession sociale	10 000	85 000	95 000	95 000	90 000	375 000
TOTAL dépenses investissement	4 337 814	4 124 463	4 169 482	2 569 825	2 412 516	17 614 101
Recettes d'investissement						
	Budget 2012 (dont RàR)	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Projets en mode de gestion AP/CP						
Aides à la pierre déléguées (AP/CP)	873 556	504 712	364 961	0	0	1 743 229
TOTAL recettes investissement	873 556	504 712	364 961	0	0	1 743 229
Dépenses de fonctionnement						
	Budget 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Études - observatoire Habitat	3 000	1 000	500	500	500	5 500
Etudes, pré-études, animation de dispositifs	200 000	175 000	105 000	95 000	95 000	670 000
Subventions diverses	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	45 000
TOTAL dépenses fonctionnement	228 000	181 000	110 500	100 500	100 500	720 500
Recettes fonctionnement						
	Budget 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Subventions S/ études et animations OPAH	56 000	70 000	70 000	32 500	0	228 500
TOTAL recettes fonctionnement	56 000	70 000	70 000	32 500	0	228 500

Le Grand Besançon poursuit jusqu'en 2014 son engagement en qualité de financeur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs à loyers maîtrisés, publics et privés.

Le montant de l'AP/CP « Aides à la pierre » n'est pas modifié. Toutefois, il est de nouveau procédé à des glissements des crédits de paiement pour permettre de suivre le rythme des demandes d'acomptes adressées par les bailleurs publics bénéficiaires des subventions, compte tenu de la rapidité des transactions réalisées par des contrats de VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Il est proposé, d'une part d'augmenter l'AP/CP « subventions PLH » actuelle de 1,8 M€ et d'autre part d'inscrire des crédits au titre du nouveau PLH à hauteur de 5,2 M€ sur la période 2013-2018.

Au total, 5,6 M€ ont été inscrits au titre du PCET sur la compétence Habitat. Le Grand Besançon a décidé de renforcer son soutien à la réhabilitation des logements privés et publics. Pour ce qui concerne les logements privés, la capacité d'action est renforcée par l'abondement de crédits issus du Plan Climat Energie Territorial, permettant l'inscription au PPIF d'un budget global de 3,3 M€ (dont 2,6 M€ PCET) sur la période. Dans la même logique, le budget dévolu aux bailleurs publics est largement augmenté et s'établit à 4,4 M€ (dont 2,6 M€ PCET).

II. Budget Primitif 2012

Commission 7 Habitat			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
228 000 €	4 337 814 €	56 000 €	873 556 €
4 565 814 €		929 556 €	

A/ Investissement 2012

Les subventions PLH s'élèvent à 1,8 M€ et celles versées au titre des Aides à la pierre à 1,3 M€.

Les crédits dédiés à la réhabilitation des logements locatifs publics s'élèvent à 589 513 € dont un reste à réaliser 2011 de 389 513€.

Compte tenu de la mise en œuvre du PCET, le volume budgétaire dévolu à la réhabilitation des logements privés, qu'ils soient locatifs ou occupés par leur propriétaire, est de 647 K€.

Dans la continuité de la politique d'aide à l'accession sociale mise en œuvre dès 2009, le Grand Besançon poursuit l'aide des ménages modestes afin qu'ils accèdent à la propriété.

Les recettes de l'Etat s'élèvent à 874 K€ dans le cadre de la convention « Aides à la pierre ». Ces recettes s'incrémentent comme prévu par la convention, le Grand Besançon ne faisant pas l'avance de trésorerie pour le compte de l'Etat.

B/ Fonctionnement 2012

Le financement de l'équipe d'animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et du futur dispositif d'animation des actions du PCET seront les deux principaux postes de dépenses (200 K€).

Un budget de 25 K € est maintenu pour soutenir des structures intervenant dans le domaine du logement et dans le cadre de conventions de partenariat (Agence Immobilière à Vocation Sociale par exemple).

POLITIQUE DE LA VILLE

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont	2 013	2 014	2 015	2 016	PPIF 2012-2016
Projets en mode de gestion AP/CP						
AP/CP Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux	100 000	200 000	150 000	100 000	91 410	641 410
Projets en mode de gestion RàR						
Aires d'accueil des GDV: renouvellement, mise aux normes, amélioration	30 000	25 000	25 000	25 000	25 000	130 000
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
TOTAL dépenses investissement	132 000	227 000	177 000	127 000	118 410	781 410
Recettes d'investissement						
Projets en mode de gestion RàR						
Revente patrimoine acquis	70 000					70 000
Dépôts et cautionnement	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
TOTAL recettes investissement	72 000	2 000	2 000	2 000	2 000	80 000
Dépenses de fonctionnement						
Aires d'accueil des gens du voyage	388 000	380 000	380 000	400 000	400 000	1 948 000
Action d'accompagnement en faveur des terrains familiaux	20 000	20 000	20 000	20 000	0	80 000
Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes membres	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Subventions Politique de la Ville	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
TOTAL dépenses fonctionnement	433 000	425 000	425 000	445 000	425 000	2 153 000
Recettes fonctionnement						
Aires d'accueil des gens du voyage : redevances	70 000	75 000	80 000	80 000	80 000	385 000
Aires d'accueil des gens du voyage : subvention Etat	111 000	111 000	111 000	111 000	111 000	555 000
Terrains familiaux: redevances	5 000	7 500	7 500	7 500	7 500	35 000
TOTAL recettes fonctionnement	186 000	193 500	198 500	198 500	198 500	975 000

A la suite d'une procédure d'appel d'offres, le Grand Besançon a confié en septembre 2011 la gestion des aires d'accueil à un prestataire spécialisé, la société VAGO. Les dépenses afférentes à la gestion des aires seront donc désormais constatées dans la rémunération annuelle prévue par le marché, soit environ 380 K€.

En tant que propriétaire des aires, le Grand Besançon est soumis aux dispositions des articles 605 et 606 du Code civil fixant la répartition des obligations entre le propriétaire (CAGB) et le locataire (VAGO). Ainsi des crédits sont prévus à hauteur de 30 K€/an.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

57165

Compte tenu de l'évolution constatée dans la demande de nombreuses familles de voyageurs, le Grand Besançon entend poursuivre son investissement en faveur des gens du voyage en réalisant des terrains familiaux ou des logements adaptés.

Une aide pour les communes subissant des stationnements irréguliers de gens du voyage est prévu à hauteur de 10 K€/ an.

II. Budget Primitif 2012

Commission 7 Politique de la Ville			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
433 000 €	132 000 €	186 000 €	72 000 €
565 000 €		258 000 €	

A/ Investissement 2012

Le Grand Besançon souhaite financer dès cette année, l'acquisition de terrains destinés à l'implantation de terrains familiaux (100 K€).

Un nouveau projet est ouvert à compter de l'année 2012 suite à l'externalisation de la gestion des aires. En tant que propriétaire des aires, le Grand Besançon est soumis aux dispositions des articles 605 et 606 du Code civil fixant la répartition des obligations entre le propriétaire (CAGB) et le locataire (VAGO). Un programme annuel de renouvellement, modernisation et mise aux normes des équipements existants sera soumis par le prestataire à la Communauté d'Agglomération (30 K€).

2 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du cautionnement.

Le Grand Besançon a acquis en 2007 une ancienne ferme au cœur du village de Mamirolle. Cette acquisition n'ayant pu être valorisée dans le cadre du PLH suite au désistement des bailleurs sociaux pressentis, il a été proposé lors de la délibération du 15/12/11 de vendre ce bien par cession amiable, sous condition suspensive, au prix de 70 000 € net vendeur.

Les opérations de cession font l'objet en M14 d'une prévision budgétaire en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en fonctionnement (chapitre 77).

B/ Fonctionnement 2012

Les coûts de fonctionnement sur les aires d'accueil des gens du voyage sont désormais supportés par le prestataire. Le principal poste de dépense est par conséquent sa rémunération annuelle, soit 380 K€.

Un budget de 15 000 € est maintenu pour soutenir des associations intervenant auprès des familles du voyage (scolarisation, accompagnement administratif, etc.)

Un budget de 10 000€ est prévu afin de mettre en place une nouvelle mesure en faveur des communes confrontées aux stationnements illicites de caravanes. Le Grand Besançon proposera une participation financière aux frais de nettoyage engendrés par ces stationnements.

A noter que les recettes liées à la gestion des aires d'accueil seront toujours perçues par le Grand Besançon et devraient atteindre 186 000 € en 2012, dont 75 000 € pour les redevances perçues et 111 000 € au titre de l'aide versée par l'Etat pour la gestion des aires d'accueil.

**COMMISSION 8 : RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES, LES AUTRES COLLECTIVITES,
LES SECTEURS ET AIDE AUX COMMUNES**

I. PPIF 2012- 2016

Dépenses d'investissement	Budget 2012 (dont RàR)	2013	2014	2015	2016	PPIF 2012-2016
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Travaux de construction des casernes	1 157 624	0	0	0	0	1 157 624
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Acquisition de matériel en commun	50 000	50 000	0	0	0	100 000
Fonds d'aide aux études pré-opérationnelles projets structurants des communes	15 000	0	0	0	0	15 000
SM Aérodrôme de La Veze	136 950	68 810	68 810	68 810	65 000	408 380
Remboursement emprunt SIVOS (collèges)	60 200	21 000	1 000	0	0	82 200
TOTAL dépenses investissement	1 419 774	139 810	69 810	68 810	65 000	1 763 204
Recettes d'investissement						
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement						
TOTAL dépenses fonctionnement	8 166 590	8 237 430	8 381 610	8 528 385	8 677 802	41 991 818
Recettes fonctionnement						
TOTAL recettes fonctionnement	350 000	190 000	200 000	200 000	200 000	1 140 000

Dans le cadre de ses relations avec les partenaires, le Grand Besançon participe au Syndicat mixte de La Vèze.

Il contribue au financement de la construction, par le SDIS, des casernes des sapeurs-pompiers et verse une contribution annuelle pour le contingent du SDIS.

Le Grand Besançon paye à l'EPF les frais de portage financier relatifs aux biens que ce dernier a acquis à la demande du Grand Besançon.

Les recettes de l'Aide aux Communes sont estimées à 710 K€ sur la durée du PPIF.

Une nouvelle recette est inscrite au titre des techniciens de secteur. Ces derniers ont pour fonction principale d'apporter une assistance au « quotidien » auprès des communes pour réaliser les travaux courants et suivre la gestion technique de leurs installations et équipements.

II. Budget Primitif 2012

Commission 8 Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
8 166 590 €	1 419 774 €	350 000 €	0 €
9 586 364 €		350 000 €	

A/ Investissement 2012

La participation aux travaux de construction des casernes, menés par le SDIS, s'élèvent à 1,2 M€. Ils correspondent aux règlements des derniers acomptes relatifs à la construction des CPIR de Chalezeule et de Brûlard et au paiement du terrain de Saône.

La contribution du Grand Besançon, versée au syndicat mixte de la Vèze au titre de sa participation aux investissements est fixée à 160 K€.

Le fonds d'aides aux études pré-opérationnelles est de 15 K€.

Le budget 2011 relatif à l'acquisition de matériel en commun s'élève à 50 K€.

B/ Fonctionnement 2012

Le Grand Besançon contribue au financement du contingent du SDIS à hauteur de 7,7 M€.

Une étude relative aux réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées sera réalisée, au niveau du territoire communautaire, à hauteur de 200 K€. Elle est effectuée en partenariat avec le Conseil Général du Doubs (30%), la Ville de Besançon (10 %) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (50 %) qui participent à hauteur de 180 K€.

Les frais de portage de l'EPF 2012 s'élèvent à 39 K€.

La participation de fonctionnement au SM de la Vèze est de 136 K€ pour 2012.

Les recettes attendues des Communes sont estimées à 120 K€.

Une nouvelle recette est inscrite au titre des techniciens de secteur (50 K€).

A la majorité, 8 Contre, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le vote du Budget Primitif 2012, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2012-2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 105
Contre : 8
Abstention : 3



Prefecture de la Région Franche-Comté
Prefecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 11 AVR. 2012

Pour extrait conforme,
Le 1er Vice-Président
Gabriel BAULIEU

Annexe n°1 - Budget primitif 2012 - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2012		Chapitre	BP 2012	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	7 935 708,80	opérations réelles	16 Remboursement de capital *	8 129 297,00
		012 Charges de personnel	8 579 340,14		20 Immobilisations incorporelles	1 159 916,31
		014 Atténuations de produits	28 569 441,00		204 Subventions d'équipements versées	13 999 761,14
		65 Subventions	12 537 137,00		21 Immobilisations corporelles	2 947 201,20
		66 Charges financières	1 704 139,00		23 Immobilisations en cours	2 707 689,82
		67 Charges exceptionnelles	40 582 444,00		26 Participations et créances rattachées à des participations	286 033,00
		68 Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00		27 Autres immobilisations financières	60 413,92
		022 Dépenses imprévues	200 000,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 266 601,55
						020 Dépenses imprévues
				Total opérations réelles	34 707 113,94	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	6 527 341,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	227 341,00
		023 Virement à la section d'investissement	8 130 975,63			
		Total opérations d'ordre	14 658 316,63		Total opérations d'ordre	227 341,00
TOTAL		114 776 526,57	TOTAL		34 934 454,94	
Récettes	opérations réelles	70 Produits des services	3 801 571,00	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	8 312 530,58
		73 Impôts et taxes	55 083 307,89		13 Subventions d'investissement reçues	3 495 976,71
		74 Dotations, subventions et participations	26 866 635,00		16 Recours à l'emprunt *	8 273 456,51
		75 Produits de gestion courante	4 135 78,00		024 Produits de cessions des immobilisations	70 000,00
		76 Produits financiers	1 000,00		23 Immobilisations en cours	83 714,46
		78 Reprise sur amortissements et provisions	24 951 527,00		27 Autres immobilisations financières	40 460,05
		002 résultat de fonctionnement reporté	3 431 566,68			
		Total opérations réelles	114 549 185,57		Total opérations réelles	20 276 138,31
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	227 341,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	6 527 341,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	8 130 975,63
		Total opérations d'ordre	227 341,00		Total opérations d'ordre	14 658 316,63
	TOTAL		114 776 526,57	TOTAL		34 934 454,94

*intègre nt les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2012	Chapitre	BP 2012
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	29 307 745,00 €	16 Remboursement de capital	6 432 144,00
		012 Charges de personnel	1 218 792,50 €	20 Immobilisations incorporelles	6 420 894,05
		65 Subventions	2 142 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	18 167 771,30
		66 Charges financières	160 350,00 €	23 Immobilisations en cours	58 541 441,68
		67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 426 295,32
		014 Atténuations de produits	145 000,00 €		
		022 Dépenses imprévues	10 000,00 €		
		Total opérations réelles	32 986 887,50 €	Total opérations réelles	98 988 546,35
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 833 783,87 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 105 442,00
		023 Virement à la section d'investissement	35 898 883,71 €	041 Opérations patrimoniales	500 000,00
Total opérations d'ordre		38 732 667,58 €	Total opérations d'ordre	2 605 442,00	
TOTAL		71 719 555,08 €	TOTAL		101 593 988,35
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	412 450,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	8 413 400,00 €
		73 Impôts et taxes	30 308 241,60 €	16 Recours à l'emprunt	44 521 625,45 €
		74 Dotations, subventions et participations	3 308 418,00 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	9 426 295,32 €
		77 Produits exceptionnels	35 515 588,00 €		
		002 résultat de fonctionnement reporté	69 415,48 €		
		Total opérations réelles	69 614 113,08 €	Total opérations réelles	62 361 320,77 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 105 442,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 833 783,87 €
				041 Opérations patrimoniales	500 000,00 €
				021 Virement de la section	35 898 883,71 €
		Total opérations d'ordre	2 105 442,00 €	Total opérations d'ordre	39 232 667,58 €
TOTAL		71 719 555,08 €	TOTAL		101 593 988,35 €

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2012	Chapitre	BP 2012	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	484 216,00	16 Remboursement de capital	6 629 706,00	
		012 Charges de personnel	4 377 862,78	20 Immobilisations incorporelles	61 000,00	
		66 Charges financières	242 761,00	21 Immobilisations corporelles	978 892,00	
		022 Dépenses imprévues	10 000,00	23 Immobilisations en cours	10 350 873,17	
		65 Subventions	3 000,00	45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	6 621 693,77	
		67 Charges exceptionnelles	3 000,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	208 839,70	
		68 Dotations aux amortissements et provisions	75 532,65	020 Dépenses imprévues	10 000,00	
		Total opérations réelles	5 196 372,43	Total opérations réelles	24 861 004,64	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 660,00			
		023 Virement à la section d'investissement	1 228 719,17			
Total opérations d'ordre		1 242 379,17	Total opérations d'ordre	0,00		
TOTAL		6 438 751,60	TOTAL		24 861 004,64	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	293 860,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 283 839,70	
		74 Dotations, subventions et participations	562 900,00	13 Subventions d'investissement reçues	4 422 758,00	
		75 Produits de gestion courante	4 000,00	16 Recours à l'emprunt	9 793 089,48	
		77 Produits exceptionnels	5 009 178,00	45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	7 118 938,29	
		78 Reprise sur amortissements et provisions	496 533,00			
		002 résultat de fonctionnement reporté	72 280,60			
		Total opérations réelles	6 438 751,60	Total opérations réelles	23 618 625,47	
	opérations d'ordre			021 Virement de la section de fonctionnement	1 228 719,17	
				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 660,00	
		Total opérations d'ordre	0,00	Total opérations d'ordre	1 242 379,17	
TOTAL		6 438 751,60	TOTAL		24 861 004,64	

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE DECHETS (voté le 15 décembre 2011)						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	BP 2012			
				Chapitre	BP 2012	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 393 720	opérations réelles	16 Remboursement de capital	75 000
		012 Charges de personnel	4 470 000		20 Immobilisations incorporelles	0
			25 500		21 Immobilisations corporelles	678 000
		66 Charges financières	33 000		23 Immobilisations en cours	0
		67 Charges exceptionnelles	40 500		020 Dépenses imprévues	32 096
		022 Dépenses imprévues	20 000			
		Total opérations réelles	17 982 720		Total opérations réelles	785 096
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	877 600	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	101 200
		023 Virement à la section d'investissement	6 296			
		Total opérations d'ordre	883 896			Total opérations d'ordre
TOTAL			18 866 616	TOTAL		886 296
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 958 416	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	2 400
		74 Dotations, subvention et participation	1 790 000		16 Recours à l'emprunt	0
		75 Produits de gestion courante	500			
		77 Produits exceptionnels	11 500			
		013 Atténuations de charges	5 000			
		Total opérations réelles	18 765 416		Total opérations réelles	2 400
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	101 200	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	877 600
					021 Virement de la section de fonctionnement	6 296
		Total opérations d'ordre	101 200			Total opérations d'ordre
	TOTAL			18 866 616	TOTAL	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	BP 2012			
				Chapitre	BP 2012	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 140,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital *	983 573,07
		66 charges financières	2 000,00			
		Total opérations réelles	15 140,00			Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 818,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 280,00
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000,00			
		Total opérations d'ordre	242 818,00			Total opérations d'ordre
TOTAL			257 958,00	TOTAL		1 013 853,07
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	190 000,00	opérations réelles	16 Recours à l'emprunt *	773 000,00
		77 Produits exceptionnels	35 678,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35,07
		Total opérations réelles	225 678,00			Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 280,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 818,00
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000,00			
		Total opérations d'ordre	32 280,00			Total opérations d'ordre
TOTAL			257 958,00	TOTAL		1 013 853,07

BUDGET ANNEXE Aménagement Portes de Vesoul					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2012	Chapitre	BP 2012
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	365 813,92		
		Total opérations réelles	365 813,92	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 800,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	671 213,92
		Total opérations d'ordre	610 800,00	Total opérations d'ordre	671 213,92
		TOTAL	976 613,92	TOTAL	671 213,92
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	305 400,00	16 Recours à l'emprunt *	60 413,92
		Total opérations réelles	305 400,00	Total opérations réelles	60 413,92
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	671 213,92	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	610 800,00
		Total opérations d'ordre	671 213,92	Total opérations d'ordre	610 800,00
		TOTAL	976 613,92	TOTAL	671 213,92

BUDGETS CONSOLIDES BP 2012						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	156 665 143,79	Total opérations réelles	160 325 334,00		316 990 477,79
	Total opérations d'ordre	56 370 877,38	Total opérations d'ordre	3 635 476,92		60 006 354,30
	TOTAL	213 036 021,17	TOTAL	163 960 810,92		376 996 832,09
Recettes	Total opérations réelles	209 898 544,25	Total opérations réelles	107 091 933,54		316 990 477,79
	Total opérations d'ordre	3 137 476,92	Total opérations d'ordre	56 868 877,38		60 006 354,30
	TOTAL	213 036 021,17	TOTAL	163 960 810,92		376 996 832,09

Annexe n°2 - Les ratios financiers

Ratios obligatoires		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		BP 2012	2009 *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	549 €	530 €
2	Produit des impositions directes/population	302 €	317 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	472 €	607 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	37 €	112 €
		soit 114,2 € avec les subventions d'équipements	
5	Encours de dette/population	174 €	323 €
6	DGF/population	126 €	150 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	8,6%	17,4%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	80%	112,30%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	Calculé pour les communes uniquement	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	92%	92%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	6%	19%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	29%	53%

* sources DGCL comptes administratifs, DGFIP comptes de gestion